37e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 24 8 JUILLET 1920

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS....... { **15 francs à l'Édition complète.** / **10 — à l'Édition partielle.** }

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Sainte Jeanne d'Arc et les premiers témoins de sa sainteté : de Domremy à Vaucouleurs. — II. Ses contemporains de 1429. — III. La Sainte prisonnière et le Roi. — IV. La Sainte et l'opinion chrétienne au xve siècle. — V. Sainte Jeanne d'Arc aux xvie et xviie siècles. — VI. Le xviiie siècle. — VII. Le xixe siècle et la canonisation. — VIII. Bibliographie : G. Hanotaux ; P. Laurent ; A. Eymieu ; H. Judéaux ; A. Hamon.

I. — *Les Etapes d'une gloire religieuse : Jeanne d'Arc,* par G. Goyau *(Revue des Deux Mondes,* 15 avril et 1er mai 1920). La gloire qui vient de couronner Jeanne d'Arc, n'est pas une gloire improvisée ; Jeanne d'Arc n'a jamais été oubliée dans l'Eglise. L'Eglise, par la bouche de Benoît XV, a dit, le 16 mai, la parole définitive ; mais cette parole elle-même est le dernier mot d'une tradition qui ne fut jamais interrompue ; elle met le couronnement suprême à un travail qui a été retardé par de longues périodes de lenteur, mais jamais complètement déserté. Ce n'est pas le xixe siècle qui a découvert Jeanne d'Arc, comme on le répète trop volontiers en des pages d'allure oratoire ; et l'histoire, grâce à Dieu, nous a conservé assez de documents pour qu'il n'y ait pas de siècle où ne se laissent percevoir les échos de la *fama sanctitatis* de l'héroïne.

Le premier homme d'Eglise qui a rendu témoignage, c'est Guillaume Front, curé de Domremy aux alentours de 1425. Il a dit de sa paroissienne : « C'était une fille bonne et simple, dévote, bien à ses devoirs, craignant Dieu ; elle n'avait pas sa pareille dans le village... Si elle avait eu de l'argent, elle me l'aurait donné pour en faire célébrer des messes ; du moins, toutes les fois que je célébrais, elle y assistait toujours. » Un des témoins du procès de réhabilitation, un vieux couvreur de 90 ans, dira : « Elle avait la réputation d'aimer à se confesser. »

Après le curé de Domremy, voici le clergé de Vaucouleurs. Elle fut une première fois à Vaucouleurs, à seize ans (mai 1428), en compagnie de son parrain Laxart, trouver Baudricourt, qui y commandait au nom du roi de France. Elle lui dit sa mission. Baudricourt, s'adressant à Laxart : — « Giflez-moi cette gamine, et reconduisez-la chez elle... » Elle retourne à Vaucouleurs en janvier 1429. Baudricourt la reçoit comme la première fois. Cependant elle fait l'édification de tous ; Jean Colin, qui la confesse, trouve en elle « les signes d'une bonne catholique et chrétienne parfaite » ; le peuple a foi en elle et se remue pour l'expédition. Baudricourt commence à trouver que tout ceci est extraordinaire : seulement, est-ce de Dieu, ou du diable ? Il veut en avoir le cœur net ; il mobilise le curé Fournier. Ensemble ils font irruption chez Mme Le Royer, où loge Jeanne ; le curé, en étole, dit à l'enfant : — « Si vous êtes chose mauvaise, éloignez-vous ; si vous êtes bonne, approchez-vous. » Baudricourt alors voit Jeanne se traîner près du curé, jusqu'à ses genoux. Le curé, qui connaissait Jeanne déjà auparavant, rassure Baudricourt. Mais le capitaine n'en est pas encore à se risquer à donner à Jeanne l'escorte qu'elle demande.

Or, en ces jours-là, le duc de Lorraine, Charles II, tombe gravement malade ; il mande Jeanne à Nancy (le renom de Jeanne avait donc déjà bien dépassé les bornes du val de Meuse !). Il la mande pour en obtenir guérison (comme fera plus tard Louis XI pour S. François de Paule). Baudricourt envoie Jeanne ; Jeanne, par obéissance, va, donne au duc de bons conseils de religion, et rentre à Vaucouleurs.

On était déjà en février. Le 12, elle se présente chez Baudricourt : — « En nom Dieu, vous tardez trop à m'envoyer. Aujourd'hui le Dauphin a eu près d'Orléans un grand dommage, et il sera en danger de l'avoir plus grand si vous ne m'envoyez vers lui. » Baudricourt ouvre de grands yeux : serait-ce vrai ?... Il attend quelques jours ; et la nouvelle se vérifie : au moment même où parlait Jeanne, nous perdions la bataille de Rouvray (journée dite des Harengs)... Baudricourt cède, donne l'escorte demandée (six hommes) et une lettre pour le roi, y ajoute même son épée, sans témoigner pourtant d'une crédulité excessive : — « Va donc, lui dit-il, et advienne que pourra ! »

C'était le 23 février 1429.

La petite troupe se met en route. Jeanne édifie son escorte, comme elle a édifié Domremy et Vaucouleurs. De ces six hommes, deux seulement, Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, sont de braves cœurs. Les quatre autres sont de jeunes vauriens, qui ont comploté de traiter Jeanne comme une écervelée, une simple ribaude. Mais elle leur inspire, sitôt qu'ils la connaissent, un tel respect, qu'ils n'eussent pas osé proférer devant elle un mot déplacé. Jeanne toute sa vie dégagera autour d'elle cette vertu purifiante : on verra de ses compagnons d'armes en venir témoigner au procès de réhabilitation : eux, gens volontiers hantés de mauvaises pensées, seront tout émerveillés de n'en jamais éprouver aux côtés de Jeanne, de se sentir bien au contraire un goût insolite de la pureté, et un goût qui passe à la pratique et s'épanouit en ferveur d'amour divin.

On mit onze jours de Vaucouleurs à Chinon : cent cinquante lieues. On chevauchait de jour ou de nuit, plus souvent de nuit (parce qu'on se trouvait en pays anglais ou bourguignon), malgré l'intempérie de la saison, le débordement des grandes rivières (Marne, Aube, Seine, Yonne, Loire, Indre), l'absence de ponts et l'ignorance des gués, l'incertitude des chemins. Jeanne, qui reçoit souvent la visite de ses Voix, rassure son monde : — « Je ne crains pas les hommes d'armes, répond-elle à son escorte quand celle-ci flaire quelque mauvaise rencontre ; ma route est tracée. Si les ennemis se présentent, j'ai mon Seigneur qui saura m'ouvrir la voie pour arriver au Dauphin, car je suis née pour le sauver... Pourquoi vous défiez-vous ? Il y a quatre ou cinq ans que mes frères du Paradis et le Seigneur Dieu m'ont dit qu'il me faudrait faire la guerre pour le recouvrement du royaume de France. »

« Vrai ! pensaient Poulengy et Metz, si jamais Dieu daigne choisir une femme pour sauver la France, elle ne sera pas autre que celle-ci. »

La petite troupe arrive à Chinon le 6 mars, à midi. C'était le IVe dimanche de Carême. L'Eglise venait de chanter, ce matin même : *Lœtare, Jerusalem... gaudete, qui in tristitia fuistis...* Jeanne descend à l'hôtellerie près du château, et se met immédiatement en prière. Ses Voix lui annoncent que l'audience royale, sollicitée par elle de Sainte-Catherine de Fierbois (sa dernière étape avant Chinon), tardera peu. L'audience est en effet octroyée pour le mardi soir, non sans hésitation : des prudents estimaient que le roi était déjà assez malheureux ainsi et qu'il était bien inutile d'ajouter à tant d'infortune le ridicule de paraître attacher quelque importance à pareil message... Jeanne décline son nom, sa mission, les promesses divines. Elle ne demande qu'une condition : la foi : « Que le roi *veuille croire et avoir foi* en Notre-Seigneur, en Monsieur saint Michel, en Madame sainte Catherine, en Madame sainte Marguerite... Gentil Dauphin, pourquoi ne me croyez-vous ?... Je vous dirai, s'il vous plaît, telle chose qu'elle vous donnera à connaître que vous me devez croire... » Elle dit la chose en effet (les trois requêtes faites par Charles à Dieu le jour de la Toussaint précédente, étant seul dans l'oratoire de son château de Loches). Elle avait donné déjà, à la cour même et dans la ville, d'autres signes de l'Esprit prophétique qui était en elle. Et toute sa vie, à Chinon comme partout, constituait pour le bon peuple un motif sûr de crédibilité.

Mais les théologiens sont gens de prudence. Ils flottent entre la crainte de refuser une aide divine et la crainte d'encourager une illusion. On en écrit à Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, personnage fort écouté, qui s'est vu confier par la cour comme par l'Eglise les plus délicates missions (négociation, pour la France, de l'alliance castillane, et pour l'Eglise, de l'abdication de Benoît XIII), bien plus, qui a entendu, douze ans auparavant, au Concile de Constance, huit voix se porter sur son nom et le désigner pour le Souverain Pontificat (lors de l'élection d'où sortit Martin V)... Gelu commande d'abord la réserve : cette Pucelle peut être une illuminée (la race en pullulait, alors), peut-être une messagère d'hérésie... Gelu supplie que le roi ne converse pas seul avec elle. Mais, ces précautions une fois prises, il ajoute grandement : — « Il est autant aisé à Dieu de vous mettre en mains la victoire avec peu qu'avec beaucoup de forces, par le bras et l'exploit des filles et des femmes non moins que par celui des hommes. » Il a sous la mitre assez médité sur « la folie de la croix » pour admettre que Dieu puisse ici-bas faire d'autres folies. Il est trop bon théologien pour s'offusquer de ce qu'il peut y avoir d'imprévu et de paradoxal dans les conseils divins. Mais ces conseils, il faut mériter le don de prudence qui permet de les discerner ; et c'est pourquoi il conclut qu'il faut que le roi jeûne et vaque à ses exercices de piété pour être éclairé du ciel et préservé d'erreurs.

Embrun donc, sur la question de fait, ne s'est pas prononcé, et ne le pouvait. Les théologiens de Chinon sont d'avis qu'on mène Jeanne à Poitiers, où ont émigré les Universitaires parisiens demeurés fidèles à Charles. Là, sous la présidence de Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France (qui n'entendra jamais grand'chose aux affaires de Jeanne : c'est le type du politique dont l'intelligence, dès qu'elle se voit « transplantée dans un monde supérieur à celui des intrigues humaines, » vacille), se constitue le premier tribunal d'Eglise qui s'est occupé de notre Sainte : y siègent, entre autres docteurs, les évêques de Poitiers et de Maguelonne, Gérard Machet, confesseur du roi (plus tard évêque de Castres), le bénédictin Pierre de Versailles (plus tard évêque de Meaux et représentant du pape Eugène IV auprès des Grecs et du roi de France), les dominicains Aimeri et Turelure (inquisiteurs), Fr. Séguin de Séguin (dominicain aussi, le Limousin immortalisé par la piquante riposte de Jeanne et qui, sans rancune, sera heureux d'apporter son témoignage au procès de réhabilitation), etc.

Jeanne (après un séjour de douze ou quinze jours à Chinon) arrive à Poitiers pour la Semaine Sainte. Elle comparaît sans retard devant ses examinateurs. Deux heures durant, sise au bout d'un banc, elle écoute les « belles et douces raisons » par où on lui remontre qu'on ne la doit point croire. — « Elle répondait avec beaucoup de sagesse, comme l'aurait fait un bon clerc, » déclarera plus tard l'avocat Barbin ; et les docteurs étaient « grandement ébahis, comme si une simple bergère, jeune fille, pouvait ainsi prudemment répondre. »

Le dialogue dura trois semaines [1]. Les théologiens donnent enfin leur conclusion. L'Ecriture, disent-ils, ordonnait que la Pucelle fût éprouvée par deux méthodes : que « par prudence humaine » on s'enquît de sa vie, et que « par dévote oraison » l'on requît des signes. Or il résultait, des enquêtes, qu' « en elle, on ne trouvait point de mal, fors que bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse ; et de sa naissance et de sa vie, plusieurs choses merveilleuses étaient citées comme vraies. » Quant aux signes, on lui en avait demandé ; et elle avait répondu qu'elle « démontrerait signe divin devant Orléans. » En conséquence, l'assemblée de Poitiers décide : — « Le Roi ne la doit point empêcher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, mais la doit faire conduire honnêtement, en espérant en Dieu, car le douter ou délaisser sans apparence de mal serait répugner au Saint-Esprit et se rendre indigne de l'aide de Dieu. »

La décision ecclésiastique de Poitiers a levé les hésitations de Charles. C'est à Jeanne qu'il va confier le salut de la France. Il la nomme « chef de guerre, » titre qui confère non seulement le commandement d'une troupe plus ou moins nombreuse, mais surtout la direction même des opérations. Il lui constitue une maison militaire (l'écuyer Jean d'Aulon, « le plus honnête homme de l'armée française, » au témoignage de Dunois ; les deux pages Louis de Coutes et Raymond ; le chapelain Jean Pasquerel, des Ermites de Saint-Augustin, professeur de théologie au couvent de Tours, qui arrive du Puy, du pèlerinage du Vendredi-Saint 25 mars, où il a rencontré Isabelle Romée, mère de Jeanne, et lui a promis de porter de ses nouvelles à sa fille : il ne quittera plus Jeanne jusqu'à sa prise à Compiègne ; les deux plus jeunes frères de Jeanne, Jean et Pierre, arrivés eux aussi du Puy).

Jeanne a pris pour armes personnelles : « D'azur, à la colombe d'argent, tenant en son bec une banderolle où sont écrits ces mots : *De par le Roi du ciel.* » Tisserands et peintres de Tours se sont mis à l'œuvre pour lui confectionner 1° son pennon, qui rallie l'état-major : il représente l'Annonciation ; 2° sa bannière, qui rallie prêtres et soldats pour les exercices religieux : elle représente Jésus crucifié ; 3° l'étendard qui doit rallier l'armée tout entière : il représente, sur un fond de toile blanche brodée de soie et décorée de fleurs de lis, Jésus trônant dans l'attitude de majesté ; de chaque côté, un ange agenouillé, présentant une fleur de lis que le Seigneur bénit ; à droite, l'inscription JHESUS MARIA ; au revers, un semis de fleurs de lis. Le roi lui a donné un cheval blanc, une armure blanche [1] ; elle n'a refusé que l'épée : elle n'en veut d'autre, lui dit-elle, que celle qui est conservée dans l'église de Ste-Catherine de Fierbois. Personne n'en avait connaissance : Jeanne déclare qu'on la trouvera enfouie dans le sol, à peu de profondeur, derrière l'autel. Et, à l'émerveillement du peuple, on l'y découvre en effet, toute rouillée, et ornée de cinq croix ; un armurier de Tours la remet en bon état [2].

Elle prend, à Tours, le commandement de la petite troupe : 3.000 hommes. Pasquerel et plusieurs prêtres et moines l'accompagnent, organisent des chants, des prédications quotidiennes. De Tours à Blois, de Blois à Orléans, le voyage est comme une mission ininterrompue. On dirait une immense confrérie en route vers quelque pèlerinage. Si bien que, quand on arrive en vue d'Orléans, tout son monde est confessé, communié, en paix avec Dieu : c'est la condition qu'elle a fixée à la victoire. Le vendredi 29 avril, à huit heures du soir, précédée d'un convoi de ravitaillement, sans que les Anglais eussent rien fait pour l'empêcher (suivant qu'elle l'avait prédit), elle entrait dans Orléans, toute blanche dans son armure sur son cheval blanc, l'étendard porté devant elle, Dunois à sa gauche, derrière elle le maréchal de Boussac, Florent d'Olliers, La Hire, Xaintrailles, de nombreux seigneurs, deux cents lances, la population orléanaise tout entière portant des torches et aussi joyeuse « que si Dieu était descendu dans leur cité, » tous ces braves gens se pressant pour toucher qui l'armure de la Sainte, qui son étendard, qui son coursier... Jeanne, simple toujours et la modestie même parmi toute cette gloire, va à la cathédrale rendre grâces à Dieu, *ante omnia,* puis se rend, avec ses deux frères et ses deux fidèles compagnons de Vaucouleurs, chez messire Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, où un logis l'attend, avec un repas « très honorablement appareillé » dont elle ne prend qu'un peu de pain trempé dans du vin largement coupé d'eau, car c'est vendredi, et elle jeûne tous les vendredis. — Neuf jours plus tard, le dimanche 8 mai, au matin, s'accomplissait le signe prophétisé par elle : Orléans était débloqué, et les Anglais en fuite.

II. — Ce n'est pas nous, modernes, qui avons découvert le miracle du 8 mai. L'impression des contemporains, et par toute l'Eglise, a été aussi

[1] Le registre en a disparu. Nous n'en connaissons que ce qui en a été reproduit vingt-sept ans plus tard, au procès de réhabilitation, dans les dépositions des examinateurs survivants de Poitiers. — Mais il a été aux mains de Cauchon et des juges de Rouen ; et Jeanne, à plus d'une reprise, les y renvoie.

[1] Blanche, c.-à-d. de la couleur naturelle du fer ou de l'acier, comme c'était la mode en campagne (tandis que, pour les joutes et tournois, pour les cortèges, les chevaliers faisaient brunir leurs armures, ou peindre de couleurs diverses, ou encore dorer).

[2] Jeanne aimait beaucoup son épée, dont l'origine lui rappelait une de ses Saintes ; mais elle « aimait quarante fois plus son étendard, » dit-elle. C'est cet étendard à la main qu'elle fonçait au plus épais de la mêlée, « entrait dans les rangs des Anglais, » prête à verser son sang, mais décidée à épargner toujours le sang d'autrui.

instantanée que profonde. Gelu, l'archevêque d'Embrun, si réservé il y a quelques semaines, dédie à Charles VII, dès ce mois de mai 1429, un traité latin qui est décisif. Plus de doute pour lui : « la chétive bergère » est bien l'instrument de la sagesse divine. Sa carrière « est celle d'une guerrière, et cependant rien de cruel ; elle est miséricordieuse envers tous ceux qui ont recours au Roi, envers les ennemis qui veulent rentrer dans leur pays ». C'est là un trait qui a tout de suite frappé les contemporains, cette miséricorde de Jeanne qui voudrait tant que le sang n'eût pas à couler, qui avant la bataille multiplie aux Anglais les sommations si doux fleurantes d'amour de la paix, mais si assurées aussi et si pleines de décision, leur annonçant nettement ce qui va arriver s'ils ne se rendent au message du Roi du ciel. — Gelu ensuite, reprenant la théorie canonique des justes guerres, montre comment les actes de Jeanne s'y conforment. Donc Charles doit la suivre, ce qui ne veut pas dire que pour le détail des opérations il ne doive consulter la prudence humaine ; mais « c'est le conseil de la Pucelle qui doit être demandé et cherché principalement. »

A Gelu fait écho une voix venue de Lyon, une voix qui trente années durant a enfiévré la chrétienté : celle de Gerson. Gerson exilé de Paris, après le Concile de Constance, par la faction bourguignonne qui l'a voué au poignard, s'est réfugié en Autriche d'abord, puis à Lyon [1] ; il sent, en ce printemps de 1429, qu'il touche au terme de sa vie (il mourra le 12 juillet, à soixante-six ans) ; il donne ce qui lui reste de voix à l'évangélisation des petits enfants, et toute son âme de mystique à l'étude du *Cantique des Cantiques*, rêvant d'être un jour interrompu, dans ses oraisons, par une convocation du Maître, qui l'appellerait à venir achever là-haut la phrase ici-bas ébauchée. Mais, à la nouvelle du miracle d'Orléans, arrivée à Lyon six jours après l'événement, cet homme qui déjà vivait entre ciel et terre redescend sur terre et prend congé du Cantique pour s'occuper de la personnalité du jour, la Pucelle. Il écrit un mémoire qui sera le digne couronnement de sa grande œuvre ; il y célèbre les vertus de Jeanne, notamment sa prudence ; il disserte sur sa mission ; il la justifie de porter un habit d'homme (l'objection avait donc été déjà faite !) :

Quant à blâmer la Pucelle de porter un habit d'homme, dit-il en substance, c'est être esclave des textes de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi, sans comprendre l'esprit qui les a inspirés. Sauvegarder la pudeur est le but des prohibitions faites. Or, que voyons-nous ici ? C'est que Jeanne, pareille aux amazones et à Camille, s'habille en homme pour préserver plus sûrement sa vertu et pour mieux combattre les ennemis de sa patrie. Gardons-nous donc de chicaner l'héroïne à propos d'une question de vêtements, et honorons en elle la bonté de Dieu qui, faisant d'une vierge la libératrice de ce royaume, a revêtu sa faiblesse de la force d'où nous vient le salut...

Gerson, enthousiaste, salue dans l'événement d'Orléans « l'éclatante, la prodigieuse inauguration d'une aide divine ». Maintenant, jusqu'où ira cette aide ? Dieu met des conditions à ses promesses. Gerson détaille les avertissements d'ordre religieux et politique apportés à la France par la Pucelle : il faut que la France les suive : autrement les promesses divines risqueraient de devenir caduques !

Que si cela arrivait (Dieu nous en garde !), s'il arrivait que les événements tournent à l'encontre de ses espérances (de Jeanne) et des nôtres, il n'en faudrait pas conclure que ce qui s'est déjà réalisé est l'œuvre de l'esprit malin ou n'est pas l'œuvre de Dieu. Il faudrait plutôt nous demander si nos déceptions n'auraient pas pour cause nos fautes, nos blasphèmes, nos ingratitudes qui, irritant la colère de Dieu, nous exposeraient à ses mystérieux mais justes jugements... Nous soutenons la cause juste : faisons qu'elle mérite toujours d'être la cause victorieuse. Loin de nous la conduite de ces enfants d'Israël qui se sont rendus indignes de tant de promesses divines ! Le secours divin nous est apparu avec tant d'évidence et de magnificence ! Faute de vertu, de foi, de reconnaissance, ne stérilisons pas ce miracle ! Selon les mérites, Dieu, sans changer son dessein, change son arrêt. *Deus enim, etsi non consilium, sententiam tamen mutat pro mutatione meritorum.*

Comme cette leçon n'a pas cessé d'être actuelle !

Aux doctes fait écho la piété populaire, de tous les points de la France « non occupée ». A Carcassonne, à Brignoles, on organise en son honneur des processions qui se renouvelleront chaque année jusqu'à la Révolution. A Périgueux, on chante une messe d'actions de grâces ; et le comptable municipal, notant la dépense faite pour les honoraires (décembre 1429), explique qu'un frère prêcheur, messire Hélie Bodant, « était venu dans cette ville et prêchait à tout le peuple les grands miracles accomplis en France par l'intervention d'une Pucelle ». A Limoges, c'est un réfugié normand, maître Robert Masselin, qui vient prêcher « la dilection du roi et de la Pucelle ». A Toulouse, le peuple invective contre ces messieurs du Capitole, coupables de n'avoir pas envoyé vers le Roi « pour savoir les miracles et les faveurs nouvelles qui se multipliaient de jour en jour par le moyen de cette Pucelle. » On frappe des médailles : le musée de Cluny en a une de 1430, portant sur une de ses faces les armes de Jeanne, sur l'autre son buste. La liturgie s'en mêle : — « Vous qui avez délivré votre peuple par la main d'une femme, chante une oraison du temps, faites que Charles notre roi lève par vous un bras victorieux. » [1]

[1] Sur Gerson, voir *Ami* 1913, p. 134-6.

[1] M. Uzureau rappelle (*Semaine Religieuse* d'Angers, 23 mai 1920) que la Sainte vint en Anjou (vers le 12 mars 1429, avant le départ pour Poitiers) voir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de St-Florent-lès-Saumur : l'Abbé qui la reçut, Jean du Bellay, écrit, dans son Journal, que le mercredi d'avant l'Ascension, le samedi et le dimanche suivants, *Villa Aurelianensis fuit* MIRACULOSÈ *liberata ab obsessione Anglicorum per Johannam puellam.*

C'est de ce voyage en Anjou que date la confiance de la Sainte au duc d'Alençon (seigneur en Anjou), son « beau duc » comme elle l'appelait toujours. Le duc a rendu, lui aussi, témoignage du miracle, au Procès de réhabilitation :

« Les bastilles de l'ennemi furent prises par miracle plutôt que par la force des armes. C'est vrai surtout du fort des Tourelles, au bout du pont, et du fort des Augustins. Si j'eusse été dans l'un ou dans l'autre avec un petit nombre d'hommes d'armes, j'aurais bien osé défier pendant 6 ou 7 jours la puissance d'une armée ; et il semble que les agresseurs n'auraient pu s'en rendre maîtres. Au reste, j'ai entendu des capitaines qui avaient pris part aux opérations, déclarer que ce qui s'était fait à Orléans tenait du miracle, que c'était là une œuvre d'en haut, non une œuvre humaine. »

Les juges de Rouen essaieront d'exploiter contre leur victime ces manifestations de la piété populaire ; et ils n'ont pas attendu, pour ce faire, la capture de la Sainte. Dès 1429, un clerc de l'Université de Paris (donc du parti anglais), répondant au mémoire de Gerson, inculpe Jeanne d'idolâtrie et de sortilèges : « La preuve, c'est qu'en plusieurs villes notables elle acceptait, comme une sorte d'offrande, des cierges allumés que des enfants lui offraient à genoux, et elle faisait tomber sur leur tête trois gouttes de cire ardente en pronostiquant qu'à cause de la vertu d'un tel acte ils ne pouvaient être que bons. » C'était calomnie pure, et le procès de Rouen lui-même en fera la preuve. Jeanne, sans enfler la voix, a toujours écarté d'un mot plaisant, plus efficace que n'eussent été de grandes protestations, les saillies intempérantes du bon peuple. A Troyes, les habitants n'osant approcher d'elle (comme ils étaient du parti anglais, peut-être la soupçonnaient-il encore de sorcellerie), elle leur dit gaîment : — « Approchez, approchez hardiment, je ne m'envolerai point ! » A Bourges, ils la pressent de bénir des chapelets : — « Touchez-les vous-mêmes, mes braves gens : ils en vaudront tout autant. » A Lagny, des jeunes filles agenouillées devant le corps d'un enfant nouveau-né qui ne donne pas signe de vie et n'a pu recevoir le baptême, ont soudain l'idée de demander à la Pucelle le secours de ses prières : Jeanne s'y prête simplement et prie avec elles ; et voici que l'enfant baille par trois fois, on s'empresse de le baptiser, il meurt peu après. Le peuple crie au miracle ; mais Jeanne, au procès de Rouen, dit candidement qu'elle n'y est pour rien, qu'elle n'a fait que se joindre aux jeunes filles qui l'en ont priée.

A l'encontre des aigres grimoires de l'Université parisienne, écoutons le témoignage de la littérature, — de la vraie littérature, voix du bon peuple de France : — « Cette Pucelle ne semble pas venir de la terre, mais être descendue du ciel, » écrit à l'empereur Sigismond Alain Chartier, le poète secrétaire du roi. Une ballade populaire signifie aux Anglais que leur bannière est renversée

Par le vouloir du roy Jésus
Et Jeanne la douce Pucelle ;
De quoy vous êtes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

Christine de Pisan, la grande féministe du moyen âge, dans un poème en 61 stances qu'elle a achevé le 31 juillet 1429 et qui est probablement sa dernière œuvre († 1431), chante

Johanne, de bonne heure née *(née en une bonne*
Pucelle de Dieu ordonnée *(envoyée)* *[heure)*...
En qui le Saint-Esprit réa *(irradia)*
Sa grant grace...
Par miracle fut envoiée
Et divine amonition *(admonition)*
De l'ange de Dieu convoiée *(conduite)*
Au roy, pour sa provision...
...Quant à nous, oncques parler
N'oymes *(n'ouïmes)* de si grant merveille...
Onc miracle ne fut plus cler...
Tel force n'ot *(n'eut)* Hector, ne *(ni)* Achilles ;
Mais tout ce fait Dieu qui la menne...

La légende aussi déjà essaie de germer quelques pousses folles : Perceval de Boulainvilliers, sénéchal de Berri, écrivant au duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, au sujet de la merveilleuse héroïne dont le nom est allé partout, lui raconte que, dans la nuit d'Epiphanie où Jeanne est née, tous les coqs dans les poulaillers, bien qu'on fût loin de l'aurore, se sont éveillés et pendant plus de deux heures ne cessèrent de chanter, et que tous les habitants de Domremy se sentirent, comme leurs volatiles, transportés d'une joie inconcevable... Ceci était écrit le 21 juin 1429. Légende superflue, contre laquelle pourtant nous ne nous indignerons pas trop, puisqu'elle témoigne, à sa poétique manière, de l'auréole dont se nimbait dès ces premières semaines de vie publique la figure de Jeanne [1]. Nous nous en indignerons d'autant moins que l'exemple n'en a pas été contagieux. Ce qui a germé autour de Jeanne alors, ce sont non les embellissements, mais les calomnies. On n'a pas eu à embellir sa vie : ce que l'on en savait, était si incomparablement merveilleux déjà ; et sur ce que l'on pouvait ne pas savoir, le procès de réhabilitation est venu ensuite faire si pleine lumière ! Il y a bien des Saints, même modernes, dont l'enfance et la jeunesse nous sont moins connues que ce n'est le cas pour Jeanne d'Arc : si le Saint est mort octogénaire et que le procès de béatification ne s'engage qu'un quart de siècle ou un demi-siècle plus tard, il arrivera que bien des détails restent difficiles à tirer de la pénombre, tandis que pour notre Sainte, morte à dix-neuf ans, et grâce au procès de réhabilitation qui s'est clos vingt-cinq ans plus tard (sentence solennelle proclamée à Rouen le 7 juillet 1456), nous avons les témoignages les plus circonstanciés de ceux qui l'ont connue au village d'abord et puis dans la vie des camps.

Hors de France aussi, les regards se tournaient vers la Pucelle. De Bruges, pays flamand, donc bourguignon, donc anglais, un marchand vénitien écrivait, le 10 mai, faisant allusion non à la délivrance d'Orléans (dont la nouvelle n'avait pas eu le temps encore d'arriver jusque là), mais aux colloques de Poitiers : — « Elle disserte si bien, que c'est une autre sainte Catherine venue sur la terre. »

Sur le Rhin, les populations, très excitées, très impressionnées surtout par le don de prophétie qui brillait en elle, obsédaient les prêtres pour savoir ce qu'était cette Jeanne. Un clerc de Spire, de juin à septembre 1429, a laissé en deux cahiers les réponses qu'il faisait à l'importunité des questionneurs. Son information manque de sûreté certainement ; mais ses jugements valent mieux que ses racontars : il estime que Jeanne a trop de vertus pour être magicienne, qu'elle fait bien de se vêtir en homme, et qu'il est convenable que le royaume de France, perdu par une femme (l'Allemande Isabeau), soit relevé par une femme. — A

[1] « On est étonné qu'aucun des témoins de Domremy n'ait fait allusion au prodige, si prodige il y eut. La lettre (de Perceval) s'inspire probablement trop de la Nativité de S. Jean-Baptiste d'après S. Luc. » (Mgr Touchet, I, p. 54).

Cologne, un jeune universitaire, qui plus tard se fera un nom, Henri de Gorkum, entendant soutenir les deux thèses, aligne, de part et d'autre, les arguments qu'elles font valoir ; modeste encore, il prétend ne rien décider, et veut uniquement « provoquer de plus doctes à une intelligence plus approfondie de la matière. » On sent, cependant, qu'il incline à penser que Dieu est là.

Jusque dans Rome, les esprits sont en branle. Au début de 1429, un clerc français de l'entourage du pape Martin V venait d'achever sur une note d'espérance pour la cause du roi Charles la rédaction d'une chronique intitulée le *Bréviaire historique*. Au cours de l'été, il y ajoute un post-scriptum sur « un événement grave, et considérable, et inouï, *qui n'a pas eu son pareil depuis l'origine du monde* » : la délivrance d'Orléans par une Pucelle qui égale ou même dépasse Débora, Judith et Penthésilée [1], et qui accomplit « des actes plus divins qu'humains ». Des jaloux parlent de sortilèges : notre clerc leur impose silence ; il sait la différence entre les « miracles opérés par les bons » et les « prodiges dus au Malin. » Cette Jeanne, dit-il, est vertueuse, pieuse ; et puis « elle combat pour une cause utile et juste, puisque c'est pour pacifier le royaume de France, ce qui entraînera le relèvement de la foi, qui, à en juger par l'expérience des siècles passés, n'aurait pas tant souffert si la France n'avait pas été entraînée dans un tourbillon de guerres désastreuses. » Ce clerc, au temps des malheurs de la France, s'était blotti dans une double certitude : c'est que premièrement Dieu, pour régner dans le monde, veut prendre comme instrument la France, et que deuxièmement la France, pour cesser d'être esclave, a besoin de Dieu. Or voici que Jeanne venait de lui apparaître, au loin, comme la servante providentielle de ces deux nécessités. Et il s'engageait dans un curieux récit, où l'on voyait Jeanne demander à Charles VII son royaume, se le faire attribuer solennellement devant quatre notaires, et puis, ces mêmes notaires étant présents, donner le royaume à Dieu, et finalement, agissant au nom de Dieu, en réinvestir Charles... Ce clerc écrivait, semble-t-il, avant le sacre de Reims (qui eut lieu le dimanche 17 juillet) ; mais il sait évidemment comment la Sainte entend la royauté française, une lieutenance au service du Christ, suivant qu'elle l'a dit à Baudricourt dès sa première audience de Vaucouleurs, — suivant qu'elle l'a redit au roi dès sa première entrevue de Chinon : « ... Vous mande le Roy du ciel par moi que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et que vous serez lieutenant à Luy qui est vray Roy de France, » — suivant qu'elle en a fait faire enregistrement ensuite (*Ami* 1914, p. 331), — suivant qu'elle n'a cessé de le redire à tous, amis ou ennemis, au duc de Bourgogne lui-même : — « Ceux qui font la guerre au saint royaume de France font la guerre au Roy Jésus »...

Et que fera le roi Charles au service du Roi Jésus ? La mission du Roi Jésus, il l'a définie lui-même devant Pilate : *Ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati.* Et Jeanne en effet voit le roi Charles au service de la foi : c'est par lui que la foi doit être défendue et son triomphe assuré contre ses deux grands ennemis d'alors : l'hérésie et le Turc. Voilà ce que le Roi Jésus attend de son lieutenant en terre le roi Charles, si celui-ci est fidèle à sa mission.

Cela, tout le monde le sait, et dès la première heure, en France. — « C'est le moindre de son effort, écrit Christine de Pisan, de détruire l'anglaiserie » :

> Car elle a ailleurs plus haut hait *(plus haut désir)* :
> C'est que la foy ne soit périe.

Contre l'hérésie d'abord :

> En chrestienté et en l'Eglise
> Sera par elle mis concorde.
> Les mescréans dont on devise *(parle)*
> Et les hérites *(hérétiques)* de vie orde *(ordurière)*
> Destruira...

Ces hérétiques, c'étaient les Hussites. Ils avaient déchaîné depuis dix ans sur la Bohême et l'Allemagne la plus féroce guerre religieuse qu'on eût jamais vue ; ils devaient être, au cours des années suivantes (1431-1436), la grande préoccupation du Concile de Bâle avant sa rupture avec le pape. A cette date de 1429, les espérances des fidèles outre-Rhin s'orientaient spontanément vers la Pucelle que Dieu venait de révéler à la France ; et Jeanne faisait en conséquence écrire par son aumônier Pasquerel une longue et énergique lettre à l'adresse des Hussites. Ces espérances ne se réalisèrent pas ; mais l'écho s'en est conservé dans une pièce qui fut jouée à Ratisbonne en 1434 : le sujet en est la guerre contre les Hussites, et la Pucelle y a un rôle.

Contre le Turc ensuite. Christine toujours :

> Des Sarrasins fera essart *(défrichement)*
> En conquérant la Sainte Terre.
> Là menra *(mènera)* Charles, que Dieu gard ! *(garde)*.

Et les marchands vénitiens écrivent à leurs correspondants que Jeanne a promis à Charles la conquête de la Terre Sainte et que pendant un ou deux ans, Français et Anglais, avec leurs seigneurs, devront se vêtir d'étoffe grise (saluez ici l'esprit commercial de Venise !) avec la petite croix cousue dessus. Car les Anglais en seront : Jeanne le leur a écrit : — « Si vous faites raison au roi de France, encore pourrez venir en sa compagnie, là où les Français feront le plus beau fait qui jamais fut fait pour la chrétienté. »

Le dessein de Dieu a été interrompu, alors, par l'infidélité des hommes. Ne semble-t-il pas que la

[1] Penthésilée, fille d'Arès (Mars), reine des Amazones, venue au secours des Troyens après la mort d'Hector, tombée sous les coups d'Achille, qui pleura sur la reine mourante, sur sa beauté, sa jeunesse, sa valeur. Thersite, le type homérique de la laideur physique et de la laideur morale (dont l'esprit de ricanement est l'indice), se moqua de la douleur d'Achille, qui le tua. Le corps de Penthésilée aurait été ensuite jeté dans le Scamandre par Diomède, parent de Thersite ; suivant une autre tradition, c'est Achille lui-même qui l'aurait inhumé sur les bords du Xanthe. — Tous ces souvenirs d'antiquité classique étaient beaucoup plus familiers aux clercs du moyen âge (et aux non-clercs aussi) qu'ils ne le sont à nous-mêmes, après plus de quatre siècles de « Renaissance ».

résurrection du culte de Jeanne d'Arc à la fin du XIXe siècle indique qu'il va être repris?... Jeanne d'Arc a été suscitée de Dieu pour mettre fin à la guerre de Cent ans ; et voici que Dieu a ménagé sa réapparition après cent ans d'une Révolution qui a bouleversé la France et le monde. N'est-ce pas d'elle encore que Dieu veut se servir pour restaurer la France dans son assiette? La Révolution, c'est la négation des droits de Dieu, la souveraineté de l'homme substituée à la souveraineté de Dieu. Or, rétablir cette souveraineté divine, rétablir le règne du Roi Jésus, en la personne de son lieutenant le roi Charles, c'est là l'essence même de la mission de notre Sainte. Elle a été suscitée de Dieu il y a cinq siècles pour reforger l'âme française ; et c'est pour reforger encore l'âme française que Dieu la ressuscite dans une apothéose incomparable [1].

Cela, même des incroyants comme Hanotaux s'en rendent compte : Jeanne, dit-il, a reforgé « l'âme française de son temps et de tous les temps ». — « Nous ne sommes, dit-il encore, qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir indéfiniment sa misssion... La portée extraordinaire de l'apparition de Jeanne d'Arc s'affirme par ceci que la leçon de sa vie et de sa mort n'est pas épuisée : elle dure et durera longtemps encore. De même qu'il a fallu trois ou quatre siècles pour que la parole du Christ perçât la croûte des inattentions et des négligences du monde, de même l'œuvre de Jeanne d'Arc ne se fera connaître que lentement [2]... La pensée française, sauvée par elle, lui consacrera un culte perpétuel de souvenirs, de recherches et de piété... »

III. — Après ce grand courant d'enthousiasme et de foi qui au printemps et en l'été de 1429 a porté à tous les vents de France et par toute l'Eglise l'admirable nouvelle, Jeanne a connu des temps pénibles, ce que Mgr Touchet appelle « les mois désenchantés » (du 18 juillet 1429, lendemain du Sacre, au 23 mai 1430, date de la prise à Compiègne), puis « les mois crucifiés »... Mais ce ne furent pas des mois d'oubli. La piété populaire resta fidèle à Jeanne. Toute une Messe s'improvise, dont la Collecte, l'Offertoire et la Postcommunion implorent de Dieu la délivrance de la captive :

Dieu tout-puissant et éternel, qui par votre sainte et ineffable clémence et par la merveilleuse vertu de votre bras avez délégué la Pucelle pour la glorification et le salut de la France, la confusion et la ruine de ses adversaires, et qui avez ensuite permis qu'en accomplissant la sainte mission dont vous l'aviez chargée elle tombât aux mains des mêmes ennemis, accordez-nous, par l'intercession de la B. Marie toujours Vierge et de tous les Saints, de la voir échapper saine et sauve à leur puissance et continuer librement l'exécution de vos ordres formels.

A Tours, chanoines et clergé, nu-pieds, processionnent à cette intention. D'Embrun, Gelu, toujours attentif et clairvoyant, écrit au roi et le supplie de faire ordonner partout des prières et de ne rien épargner pour le rachat de la Pucelle.

Que fit Charles VII? Rien. — « Depuis sa capture à Compiègne, le roi Charles et ses ministres ignorent la Pucelle prisonnière. » (G. Lefèvre-Pontalis, *Revue hebdomadaire,* 15 mai 1920). Des historiens ont écrit qu'il ne pouvait rien faire en effet...

Militairement peut-être. Il avait de bonnes armées, certes, aguerries ; mais depuis le sacre de Reims il s'enlisait dans une inaction qui le fait comparer par Mgr Touchet « à un homme pris de la frénésie du suicide ». On peut plaider qu'il n'était pas de taille, en pareil état, à diriger une expédition victorieuse.

Faute d'action militaire, restait l'action diplomatique. Charles ne répugnait pas à négocier avec son félon cousin le duc de Bourgogne, témoin la convention « totalement incompréhensible » signée à Compiègne le 28 août 1429 : le roi y permettait au duc de jeter une garnison dans Paris contre tout assaillant, donc contre lui-même que toute la France croyait et voulait en marche sur sa capitale ; bien plus, il s'engageait, par une clause secrète, à remettre Compiègne au beau cousin avant une date déterminée... En 1430, après la prise de la Sainte, il ne songe plus à négocier. Tout le monde pourtant, même chez ses ennemis, surtout chez ses ennemis, s'attend à quelque chose, à beaucoup, de sa part. Cinq ou six semaines après le 23 mai, l'Université de Paris, toujours la première quand il s'agit de foncer contre la Pucelle, adjure le duc de Bourgogne et le met en garde contre les « ennemis », qui évidemment vont tenter « par toutes voies » de délivrer la prisonnière. Six mois plus tard, des papiers du temps, transcrits par le Vénitien Morosini (découverts il y a quelque vingt ans), nous apprennent que vers la mi-décembre il se disait à Bruges en Flandre que Charles VII aurait envoyé aux Bourguignons une ambassade pour les menacer de représailles, au cas où ils viendraient à vendre aux Anglais leur captive.

C'était là un bruit, malheureusement non fondé. Car, si le roi voulait empêcher sa libératrice de tomber aux mains des Anglais, il n'avait qu'à la racheter lui-même. Il le pouvait. Voici comment. Jeanne, d'après les coutumes du temps et le code alors accepté de la guerre, était, au point de vue rançon, la propriété de Lionel, bâtard de Wandomme, dont les hommes l'avaient jetée à bas, et à qui, elle parlante et lui présent, elle s'était rendue dans la prairie. Lionel servait sous Jean de Luxembourg, comte de Ligny-en-Barrois, chef bourguignon bien connu. Luxembourg, moyennant prix à débattre, était qualifié pour la réclamer lui-même à son subordonné et s'en faire attribuer la possession.

Mais, dit M. G. Lefèvre-Pontalis, par-dessus ces deux ayants droit superposés, le pouvoir au service duquel

[1] Voir le beau livre de Mgr Delassus, **La mission posthume de la B. Jeanne d'Arc et le Règne social de N.-S. J.-C.**, 1914 (*Ami* 1914, p. 330) ; et nº de juin 1920 du *Règne social du Sacré Cœur par Marie Immaculée.*

[2] La comparaison est très inexacte ; et le monde n'est pas resté trois siècles « inattentif » à la parole du Christ : celle-ci s'est imposée, et tout de suite, et impérieusement, à l' « attention », amoureuse ou haineuse, du monde, de tous les mondes, aussi bien du monde politique et du monde intellectuel que du monde des humbles. Mais on voit assez ce que M. Hanotaux a voulu dire, et ce que la pensée chrétienne en peut retenir.

combattait la Pucelle avait lui-même qualité pour intervenir et exercer un droit supérieur. Ici venait jouer *une règle du temps*, curieuse application de ce que nous appellerions aujourd'hui loi du maximum. Elle limitait à dix mille livres la rançon la plus élevée pouvant concerner un très haut personnage ! *A ce prix, le possesseur du prisonnier ne pouvait pas refuser son captif.* Pour dix mille livres, donc, pouvait être rachetée par le gouvernement du roi Charles la personne d'un prisonnier de guerre ayant l'importance de la Pucelle. Dix mille livres, offertes à temps, suffisaient pour la libérer, au moins pour tenter de la libérer. Telle était, après le malheur de Compiègne, la situation de Jeanne d'Arc, envisagée au point de vue de la rançon, considérée, si l'on voulait adopter une formule plus brutale, sous l'angle de l'argent.

C'est dix mille livres en effet que Jean de Luxembourg se voit offrir par Cauchon au nom du pouvoir anglais (Bedfort régent d'Angleterre) se disant pouvoir royal de France : le marché est conclu en août ; Jeanne (qui le 27 mai avait été amenée du camp de son vainqueur à Beaulieu près Noyon, puis transférée à Beaurevoir non loin de St-Quentin, l'un et l'autre châteaux propriétés du duc de Luxembourg) est remise, en attendant paiement de la somme, au duc de Bourgogne, qui l'envoie à Arras (septembre), puis à Drugy près St-Riquier (octobre), puis au Crotoy (près Abbeville) où les Anglais viennent se saisir d'elle (20 novembre) pour l'emmener à Rouen (où elle entre le 23 décembre) [1].

Charles VII n'a fait aucune offre, ni directement ni indirectement. On en incrimine son conseil, les politiques ; et on a raison. Ce conseil n'a consenti qu'à son corps défendant à l'expédition sur Orléans. Orléans libérée, les intrigues reprennent de plus belle ; et c'est merveille que Jeanne ait réussi à les briser une première et une seconde fois pour arracher aux hésitations du roi, en juin, la foudroyante campagne de la Loire (prise de Jargeau, Meung, Beaugency, Janville et Patay, 12-19 juin), puis, en juillet, la marche sur Reims, déclarée chimérique par les politiques et qui réussit en dix-neuf jours. Mais après Reims, c'est fini. Le roi retombe sous l'inflence de son conseil. Comment expliquer cela ? Le caractère divin de la mission de Jeanne n'était-il pas éclatant ?... Hélas ! contre ce qui est de Dieu les objections affluent toujours. N'ont-elles pas afflué contre la mission même du Rédempteur ? *Scio quia per ignorantiam fecistis,* dit S. Pierre aux Juifs déicides, au lendemain de la Pentecôte (Act. Ap., III, 17)... Charles VII s'est laissé enténébrer le cerveau par les objections de son conseil. Il a douté, alors, de la mission de la Pucelle. Doute qui probablement ne fut pas très coupable : faiblesse d'esprit plutôt que perversion du cœur. Ses conseillers n'ont pas droit à la même indulgence. Chez eux, il y eut certainement jalousie, plus ou moins avouée, de la Pucelle, et dépit de se voir rejetés dans l'ombre par l'apparition triomphale de cette femme [1]... Charles VII au moins versa des larmes sur la mort de Jeanne ; et quand il fut rentré victorieusement dans Rouen, sa première pensée fut pour promouvoir la revision de l'arrêt scélérat et donner commission à Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, d'informer sur la cause de Jeanne.

IV. — L'opinion chrétienne n'attendit pas la sentence de réhabilitation pour sentir ce qu'il y avait d'inique dans le verdict de 1431. Ce sont les « barbares Anglais » qui ont fait cela, écrivait de Bruges le Vénitien Morosini, au lendemain de la condamnation : « Dieu, selon son juste pouvoir, en tirera aux yeux de tous un très grand châtiment. » — « Les Anglais, note le greffier de La Rochelle, firent brûler Jeanne à Rouen sur fausse accusation. » — Jusqu'à l'étranger on proteste contre Cauchon (chroniques d'Hermann Corner, dominicain allemand de Lübeck, de Walter Bower, moine écossais de St-Colomb). Martin Le Franc, prévôt de la cathédrale de Lausanne, interpelle (en 1440), dans son *Champion des Dames,* « l'adversaire au faux visage » qui calomnie Jeanne, et lui rappelle que déjà Jésus et ses « martyrs bénis » sont « morts honteusement : guère ne font tes arguments contre la Pucelle innocente... »

Un témoignage frappant de la foi populaire en l'innocence de Jeanne, c'est l'apparition, en divers lieux, de plusieurs pseudo-Pucelles, au cours des années qui suivirent le bûcher de Rouen. Jeanne, pensait le bon peuple, ne peut avoir été abandonnée de Dieu ; Dieu a dû la sauver du bûcher ; elle doit

[1] Le choix de Cauchon pour présider le tribunal de Rouen n'est pas le fait de l'Angleterre, mais de l'Université de Paris. C'est cette Université qui dès le 26 mai (elle ne perdait pas de temps !) somme le duc de Bourgogne de faire livrer la Pucelle, suspecte d'hérésie. Nouvelle lettre en juin, où elle désigne, pour procéder au jugement, l'évêque de Beauvais. C'est qu'en effet Jeanne a été prise dans les limites de la circonscription épiscopale de Beauvais. La cité même de Compiègne dépendait du diocèse de Soissons ; mais, de l'autre côté de la rivière d'Oise, en face de la ville, commençait le diocèse de Beauvais (et, plus haut, celui de Noyon). Le lieu où Jeanne fut prise, situé sur le terroir de la paroisse de Margny, apppartenait sans discussion possible au territoire beauvaisin. — Si des hésitations se sont produites à ce sujet, c'est qu'on s'appuyait sur un état de choses relativement moderne, provoqué par l'extension de Compiègne au delà de sa tête de pont et par le rattachement tout naturel de cette extension au diocèse de la cité. Mais, en 1430, la tête de pont de Compiègne, l'ouvrage fortifié qui la défendait, le fossé qui bordait l'ouvrage, la prairie fatale où Jeanne combattit pour la dernière fois, où sur l'herbe grandissante, sur les pâquerettes et les boutons d'or, elle fut jetée à terre et capturée, faisaient partie évidente du diocèse de Beauvais. Cauchon, en instrumentant d'office contre elle, possédait qualité légale pour ce faire. Il ne put instrumenter à Beauvais même, qui, reconquis après le sacre, figurait maintenant dans les lignes françaises et d'où il avait dû fuir. L'Université de Paris aurait passionnément souhaité voir le tribunal s'installer à Paris. C'est Rouen qui fut choisi, parce que le pouvoir issu du traité de Troyes s'y sentait plus pleinement chez lui, plus maître de créer l'atmosphère de terreur où se déroula le procès (G. Lefèvre-Pontalis).

[1] Ce conseil, c'était surtout La Trémoille et le chancelier-archevêque de Reims, Regnault de Chartres. — Ce Regnault était métropolitain de Cauchon ; il aurait pu intervenir au procès de Rouen, d'autant que les débats de Rouen résonnaient comme une offense aux enquêteurs de Poitiers, qui avaient été, ceux-ci, présidés par ce même Regnault. Mais c'est bien malgré Regnault que la commission théologique de Poitiers avait rendu un verdict favorable à Jeanne ; et, selon toutes probabilités, c'est à son instigation que fut détruit, lors de l'arrêt de Rouen, tout le précieux dossier de cette enquête de Poitiers où se trouvaient consignées les opinions émises sur la Pucelle par tous ces savants personnages, témoignages jugés désormais, après le procès de Rouen, comme essentiellement regrettables et surtout compromettants (Chapoy, *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, p. 168 ; G. Lefèvre-P., art. cité, p. 286). — C'est ce Regnault encore qui, à la même époque, écrit au corps municipal de la ville de Reims une étrange pastorale où il présente les infortunes de Jeanne comme une punition de son orgueil, de ses riches habits, de son attachement à sa volonté propre !

Sur Cauchon et ses séides, sur l'Université de Paris et « le mystère de la condamnation de Jeanne d'Arc », voir *Ami* 1910, p. 841-846.

être quelque part. Des aventurières exploitent ce courant de crédulité. La plus célèbre est la dame des Armoises, qui apparaît tout à coup en Lorraine, en 1436, aux environs de Metz, à La Grange-aux-Ormes et réussit, trois ans durant, à faire un certain nombre de dupes [1].

Mais, entre toutes les villes du royaume, une ville s'est distinguée par sa fidélité à la Libératrice : Orléans. A Orléans la dévotion à Jeanne n'a jamais connu d'éclipse : Jeanne est vraiment « la Pucelle d'Orléans ». Orléans a organisé une procession dès 1430, pour le premier anniversaire de la délivrance qui fut, dit un bon tabellion du temps, « le miracle le plus évident qui fût apparu depuis la mort de Notre-Seigneur » : procession dont l'initiative fut prise par la municipalité, mais avec le concours de l'évêque, alors en villégiature et requis par ses bourgeois de venir présider la cérémonie en sa cathédrale (il y eut sermon, dont nous n'avons pas le texte ; nous savons seulement que le prédicateur signa, pour ce, quittance de seize sols).

La procession, ainsi inaugurée en 1430, se renouvellera, sans interruption, jusqu'à la Révolution [2]. Quinze ou vingt ans après l'événement, un brave chanoine, craignant que les nouvelles générations ne perdent la mémoire, les adjure de demeurer toujours fidèles : — « Par avanture, il y a pour le présent des jeunes gens qui pourraient à grand'peine croire que les choses soient ainsi advenues ; mais croyez que c'est chose vraie, et bien grande grâce de Dieu... Que la sainte et dévote procession soit continuée et non pas délaissée, sans tomber en ingratitude, par laquelle viennent beaucoup de maux. Chacun est tenu d'aller à la dite procession et de porter luminaire ardent en sa main. »

Au lieu d'un jour de fête, on en eut bientôt (peu après 1430) trois, une vigile et un lendemain (comme pour Pâques et la Pentecôte) : le 7 mai, 1res Vêpres ; le 8, fête, procession et sermon ; le 9,

[1] On ne sait pas d'où elle venait. De par la confession qui fut proclamée d'elle à Paris, au Palais, après qu'elle fut démasquée, on peut croire qu'elle avait séjourné en Italie, y avait fréquenté les armées ; sous l'habit masculin, ayant fait le voyage de Rome pour y chercher l'absolution d'un cas réservé, elle aurait pris service dans les troupes pontificales.

Qui lui suggéra l'idée de pareille supercherie ? On ne sait pas davantage. Il faut bien que quelqu'un (à moins que ce ne soit Lucifer en personne) lui ait révélé le secret de sa prodigieuse ressemblance avec la Pucelle. Car il faut que cette ressemblance ait été prodigieuse en effet, puisque les deux frères de Jeanne, Pierre et Jean, s'y sont trompés. Les bourgeois de Metz à qui elle fut d'abord présentée, n'avaient pas à prendre parti, n'ayant pas connu la vraie Pucelle. C'est alors qu'on fit venir à La Grange-aux-Ormes les deux dits frères, qui déclarent reconnaître leur sœur. Ensemble ils vont à Vaucouleurs, à Orléans, où des bourgeois sont dupes aussi, et d'autres non. Elle va faire œuvre de guerre en Poitou, à la tête d'une compagnie de l'ordonnance de Gilles de Rais, le maréchal de France qui a fait à ses côtés la campagne du Sacre et qui, lui aussi, est dupe (n'y a-t-il pas des illusions semblables, et nombreuses, dans l'histoire des faux Louis XVII ?) (sur Gilles de Rais, le futur « Barbe-Bleue », voir *Ami* 1910, p. 1112-1114). C'est d'ailleurs son impéritie à la guerre qui dévoila son imposture ; Gilles de Rais la bouta vite dehors. Elle avait entre temps contracté mariage avec un sire des Armoises dont elle a gardé le nom dans l'histoire. Amenée à Paris redevenu Français et déférée au Parlement et à l'Université, elle fut exposée et montrée au peuple comme simulatrice et jongleresse. Après la scène de Paris, sa trace se perd.

[2] Après le bûcher de Rouen, Orléans ajouta, aux fêtes du 8 mai, des prières pour Jeanne d'Arc. On les célébrait chaque année la veille de la Fête-Dieu ; ce jour-là, grand service funèbre en l'église St-Samson, et, de plus, huit messes de *Requiem* chantées par huit religieux des quatre Ordres mendiants en leurs églises respectives.

service pour les morts. En 1452 (donc quatre ans avant la sentence de réhabilitation), le cardinal d'Estouteville, légat du pape, enrichit la dévotion orléanaise de 100 jours d'indulgence, auxquels l'évêque d'Orléans en ajoute 40. Nouvel octroi d'indulgences (100 autres jours) en 1482. D'ailleurs, pas l'ombre de culte public de Jeanne. Le culte de Jeanne se célébrait, comme il convient, non pas à l'église, mais dans le drame sacré : le xve siècle est le grand siècle des Mystères, et le siège d'Orléans devint le sujet d'un *Mystère* en 20.529 vers (la première ébauche en fut représentée, semble-t-il, dès l'an 1435) : poème qui est tout à la gloire de l'œuvre de la Pucelle [1], et où l'on ignore tout, évidemment, de la parodie judiciaire de Rouen. On nous y entr'ouvre, dès le début, les profondeurs du ciel. Au ciel se prépare, se concerte l'histoire terrestre de Jeanne. On entend S. Aignan, puis S. Euverte (l'un et l'autre évêques d'Orléans), puis la Vierge supplier Jésus d'aider la France. Puis S. Michel apporte à Jeanne l'Annonciation divine. Jeanne suit l'appel céleste, toujours sous la garde de S. Aignan et de S. Euverte, qui, tandis qu'elle bataille, veillent aux remparts et la conduisent, suivant qu'elle l'a demandé à Dieu dans une touchante prière, avant de quitter Domremy :

> O mon Dieu et mon Créateur,
> Plaise vous moi toujours conduire !

Au début du xvie siècle, sous Louis XII, l'Hôtel de Ville d'Orléans s'orne d'une image de Jeanne, dressée sur l'un des piliers de la façade ; et la simple croix qui depuis 1456 rappelait à l'entrée du pont son souvenir, fait place (entre 1502 et 1508) à un monument plus imposant, représentant Jésus crucifié, debout sa mère au pied de la croix, et de chaque côté, prosternés en prière, Charles VII et Jeanne d'Arc. Le monument, gravement endommagé par les calvinistes, sera restauré en 1570 et servira de modèle aux « ymaigiers » des Marches de l'Est qui vers la même époque érigent des statues à la Pucelle (à Domremy et à la cathédrale de Toul).

V. — Ce xvie siècle fut, en littérature, fort païen ; et la poésie officielle préférait sans doute à la Pucelle les nymphes du paganisme. On peut même citer des historiens de cour qui ont bavé sur notre

[1] En voir une copieuse analyse dans J. Fabre, *Procès de réhabilitation,* II, p. 339-393. — Un témoignage éloquent de la persistance du culte de Jeanne dans l'âme populaire est la ballade de Villon *(de Jehanne la bonne Lorraine, qu'Anglais brûlèrent à Rouen...) :* Villon, Parisien de Paris, était peuple, tout ce qu'il y a de plus peuple ; s'il a chanté la Pucelle, c'est que sa mémoire était restée chère aux petites gens du xve siècle (né en 1431, son œuvre se situe aux environs de 1460). — L'autre jour *(Figaro* du 29 mai), M. Denys Cochin nous rappelait le poème de Martial dit d'Auvergne, qui était procureur au Châtelet en 1480 et qui nous a laissé, sous le titre de *Vigilles de Charles VII,* un récit en vers de la reconquête du royaume sur les Anglais. Il y chante la Pucelle en vers qui ne manquent ni d'élégance ni de sentiment :

> Une chose de Dieu venue
> Un ange de Dieu amyable !...
> Nostre Seigneur communément
> N'a point accoutumé d'ouvrer *(operari)*
> Ni de donner allègement
> Quand ailleurs on le peut trouver.
> Mais où nature et les humains
> N'ont plus de pouvoir et puissance,
> C'est alors qu'il y met les mains
> Et qu'il fait la grâce et clémence.

Sainte : Guillaume du Bellay, qui *(Instructions sur le fait de la guerre,* 1540) reprend des insinuations d'origine bourguignonne (du siècle précédent) (la mission de la Pucelle n'aurait été qu'un stratagème inventé par l'entourage de Charles VII pour réchauffer le patriotisme : Charles VII aurait joué d'elle comme Numa de la nymphe Egérie), ou ce sieur Du Haillan, créé « historiographe de France » par Charles IX et qui, dans un livre publié en 1570, colporte sur Jeanne des infamies [1]... Mais ces gens ne sont pas tout... Dans deux ou trois cents ans, il ne suffira pas, je pense, d'alléguer les hideux volumes d'Anatole France ou d'autres ouvrages à tendances absolument naturalistes pour conclure que notre aube du xx^e^ siècle a ignoré le culte de Jeanne... Il y avait autre chose au xvi^e^ siècle, et au xvii^e^ aussi : la tradition du xv^e^ siècle demeura toujours vivace.

Au xvi^e^ siècle commençant, un poète latin, universellement réputé pour ses flamboyants dithyrambes sur les victoires de Louis XII ou sur ses bonnes fortunes matrimoniales, Valerand de la Varanne, docteur en théologie de la Sorbonne, trouve un jour, à l'abbaye parisienne de St-Victor, une copie des deux procès de Jeanne : il entre en enthousiasme, et écrit un long poème *De gestis Joannæ virginis Franciæ egregiæ bellatricis* (1516, réédité en 1889, Paris, édit. Prarond), où il montre toutes les puissances du ciel, et spécialement la Sainte Vierge et S. Charlemagne, s'intéressant à la mission de la jeune fille. — Plus tard, vers 1540, c'est un prêtre de Bruges, Jacques Meyer, qui, tout passionné qu'il est dans le passé pour la cause de la Maison de Bourgogne, célèbre le don de la Pucelle à la France comme un effet de « l'immense clémence de Dieu. » — C'est André Thevet, cosmographe d'Henri III, qui, visant peut-être Du Haillan, écrit, en 1584, dans ses *Vrais pourtraits et vies des hommes illustres :* « Ce serait vouloir résister à la divine volonté de calomnier ce que Dieu fait ou permet pour la délivrance, maintien et illustration d'un peuple. » — Jeanne figure dans le *Miroir des femmes vertueuses,* d'Alain Bouchard (1446) ; dans *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin,* de François de Billon (1555) ; dans *Bonté et mauvaistié des femmes,* de Jean de Marconville (1564) : Jeanne est pour l'auteur un argument qui lui sert à prouver leur bonté. Jeanne enthousiasme surtout ce brave Guillaume Postel († 1581), un des grands érudits du siècle, professeur de langues orientales au Collège de France, non moins prompt à l'enthousiasme que solide en érudition, trop prompt même, ce qui lui a fermé les portes de la Compagnie de Jésus et l'a même fait taxer de visionnaire ou même de détraqué. Toujours est-il qu'il parle de Jeanne d'Arc avec une belle clairvoyance : — « Quiconque ne croit pas en elle, mérite d'être excommunié comme destructeur de la patrie. » Il voit dans son histoire la « démonstration très claire que Dieu a plus de providence, cure et sollicitude de la France, qu'il n'a de tous les Etats temporels ; » et il ajoute (non sans une de ces pointes d'exagération pour lesquelles on a été si sévère) : « Ses faits sont chose nécessaire à maintenir, autant que l'Evangile. »

Si Jeanne d'Arc avait des ennemis ou des oublieux en ce siècle de Renaissance et de calvinisme, on voit que les fervents défenseurs ne lui ont jamais manqué. Un de ceux qui ont le plus vigoureusement vengé sa mémoire, c'est notre grand jurisconsulte Etienne Pasquier († 1615) : — « Grande pitié ! s'écrie-t-il dans ses *Recherches sur la France* (1596). Jamais personne ne secourut la France si à propos et plus heureusement que cette Pucelle, et jamais mémoire de femme ne fut plus déchirée. » Honte aux historiographes qui, « pires que l'Anglais, ôtent à Jeanne l'honneur : par un même moyen, ils ôtent l'honneur à la France, quand nous appuyons le rétablissement de notre Etat sur une fille déshonorée... Toute la vie et histoire de Jeanne fut un vrai mystère de Dieu. »

Pasquier fut un grand pourfendeur de Jésuites : c'est lui qui a pris contre eux, en 1564, la défense de l'Université ; qui a rédigé ensuite, presque à titre officiel, le *Manifeste* antijésuitique lancé après l'attentat de Barrière, puis le *Catéchisme des Jésuites*... Il aurait pu fraterniser avec eux pourtant dans la dévotion à Jeanne d'Arc. La première pièce qui ait été imprimée du théâtre scolaire des Jésuites fut à la gloire de Jeanne d'Arc : *Histoire tragique de la Pucelle,* en cinq actes, œuvre d'un tout jeune Père, Fronton du Duc [1], représentée en 1580 au collège de Pont-à-Mousson, devant le duc de Lorraine : déjà s'y nimbent d'une ébauche d'auréole les vertus chrétiennes de Jeanne, et le chœur (en l'espèce, le menu peuple des élèves) n'hésite pas à comparer Cauchon à Judas.

La dévotion à Jeanne d'Arc continuera à rester de tradition chez les Jésuites du xvii^e^ siècle : le P. Poiré s'occupe longuement d'elle dans sa *Triple couronne de la B. Vierge Mère de Dieu* (1630) ; le P. de Ceriziers, aumônier de Louis XIII, écrivant (1639) son livre des *Trois états de l'innocence,* élit Jeanne comme type de l'innocence opprimée ; le P. François Lahier lui consacre une niche dans son *Grand Ménologe des Vierges* (1645) ; le P. Lemoyne l'introduit dans son imposante *Galerie des femmes fortes* (1648) ; le P. Caussin, confesseur de Louis XIII, avant d'énumérer avec des traits d'âpre satire « les neuf catégories de femmes qui ne sont ni plaisantes ni

[1] Le principal ouvrage de Du Haillan (né 1535, † 1610) est *Histoire générale des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Charles VII inclusivement,* — « bien médiocrement écrite, dit Vapereau ;... admet sans critique les vieilles fables sur nos origines... » ; — « de l'art sans science, » dit Lanson au chapitre où il constate « l'avortement du genre historique » au xvi^e^ siècle.

[1] Souvent cité sous son nom latinisé de Ducæus. Né à Bordeaux en 1558, † 1624, resté célèbre comme théologien controversiste et surtout comme helléniste et critique de premier mérite : ses éditions des Pères grecs (S. Jean Chrysostome, S. Grégoire de Nysse, etc.), de l'historien byzantin Zonaras, ont trouvé grâce même devant Richard Simon qui ne sait trop en louer « la critique judicieuse, les notes excellentes, » etc.

louables, » portraiture Jeanne et s'incline devant elle : c'est « un coup de Dieu admirable, » dit-il, et il le prouve.

Cette tradition aussi bien n'est pas le monopole des Jésuites. Dom Pommeraye, bénédictin rouennais, dans son *Histoire de l'Eglise cathédrale de Rouen* (1686), atteste l' « inspiration divine » de la Pucelle et s'attarde sur cette « vie consommée pour le service de son Dieu et de sa patrie. » A Orléans, Symphorien Guyon écrit en 1646 une *Histoire de l'Eglise d'Orléans*, où il fait figurer « la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans » parmi les saints personnages du diocèse ; déjà, en 1637, dans son *Martyrologe gallican*, André du Saussay mentionnait le martyre de Jeanne. A Orléans encore, en son sermon du 8 mai 1672, le P. Senault, l'illustre prédicateur de l'Oratoire, déroule un parallèle entre Moïse libérateur d'Israël et Jeanne libératrice de la France ; il s'enthousiasme pour cette « divine fille, qui a été le prodige de son siècle, qui est encore l'admiration de tous les peuples qui lisent nos histoires ; » et 248 ans avant l'acte de Benoît XV, il adresse aux Orléanais cet appel :

> Proclamons-la mille fois bienheureuse, adressons-lui nos prières, invoquons-la dans nos besoins. L'Eglise, qui permet que son nom soit écrit dans les martyrologes et qui veut bien que l'on appelle sa mort un véritable martyre, *martyrium Joannæ puellæ* (c'est ainsi que cette mort est marquée dans le martyrologe de France) [1], l'Eglise qui par son oracle a justifié la mémoire de Jeanne d'Arc, et qui a reconnu sa foi, sa pureté, son innocence, ce qui certes est une canonisation bien solennelle, l'Eglise, dis-je, qui honore ainsi l'admirable Pucelle d'Orléans, entend que nous la réclamions comme une Sainte.

Jésuites et gallicans (en la personne de Pasquier) s'étaient unis, au XVIe siècle, dans le culte de Jeanne. Au XVIIe siècle aussi, Jeanne voit s'incliner devant elle le gallicanisme de la Sorbonne en la personne d'un de ses représentants les plus âpres, Edmond Richer [2]. Richer, comme Pasquier, a lu le manuscrit des deux procès de Rouen : Que n'en imprime-t-on 100 ou 120 exemplaires ! s'écrie-t-il. Il donnerait volontiers sa peine et son travail « pour revoir et conférer les copies et impressions sur les originaux. » En attendant, il veut écrire une Vie de la Pucelle. Il a lu celle qu'a publiée en 1612 Hordal, chanoine de Toul et arrière-petit-neveu de Jeanne ; mais c'est en latin. Richer veut écrire en français : — « Pour faire connaître à ma patrie combien après Dieu elle est obligée à cette fille qui ne parlait que très bon français, j'ai mieux aimé l'écrire en notre langue, afin que ceux qui n'entendent pas le latin, et même les femmes et les filles, y puissent profiter et reconnaître les merveilles de Dieu envers le royaume de France. » Il adapte à Jeanne d'Arc le cantique de Débora « mère en Israël » : — « Les hommes vaillants ont défailli en France jusques à ce que la Pucelle s'est levée, voire s'est levée comme la mère des Français. » Un historien l'a salie : Du Haillan. Ce seul nom met en colère Richer : — « Je ne puis me persuader, gronde-t-il, que Du Haillan, natif de Guyenne, ne fût de quelque extraction anglaise, n'ayant pu céler la haine qu'il portait à cette vierge. » Mais Richer est mort (1631) avant d'avoir pu envoyer son œuvre au prote. Son manuscrit s'est enseveli dans la Bibliothèque du roi : Lenglet Dufresnoy, au siècle suivant, l'a connu et pillé sans vergogne pour en tirer son *Histoire de Jeanne d'Arc* (1753) ; mais ce n'est que de nos jours, en 1912 (et grâce à la lumière dont cette Rome abhorrée a nimbé le front de Jeanne), que l'œuvre de Richer a été livrée au public, en deux volumes [1].

[1] Senault exagère, *modo oratorio*, la portée de ce document. Le P. Ayroles met les choses au point : — « L'orateur de 1672, écrit-il, attribue au Martyrologe Gallican plus qu'il ne dit en affirmant que l'Eglise permettait que l'on inscrivît son nom parmi les martyrs reconnus par elle. Le Martyrologe Gallican se compose de deux parties : les Saints proprement dits, honorés comme tels ; et à la suite, pour chaque jour de l'année, sous ce titre *Pii*, les noms des personnages morts en odeur de sainteté. Or, au 29 juin (l'on ne sait pourquoi pareille date), dans le catalogue des *Pii* on lit : *Martyrium Johannæ Puellæ.* » Le texte du P. Senault n'en reste pas moins un témoignage éloquent de la dévotion du peuple chrétien et de sa foi en la sainteté de Jeanne.

Même note de canonisation anticipée dans un livre publié en 1665, *Les dames illustres, où par bonnes et fortes raisons il se prouve que le sexe féminin surpasse en toutes sortes de genres le sexe masculin*, par Jacquette Guillaume :

« Si le ciel, dit la damoiselle féministe, l'eût laissée dans la maison de son père, il ne possèderait pas une des plus belles lumières de son firmament, et l'Eglise serait privée de l'intercession et des prières d'une Sainte et de l'exemple d'une héroïne. »

[2] Grand pourfendeur de Jésuites lui aussi, auteur du tristement fameux *Libellus de ecclesiastica et politica potestate*, qui fut condamné, non seulement à Rome, mais par la Sorbonne même (1612), si bien que Richer fut requis de se démettre du syndicat de la Faculté de théologie, et, sur son refus, fut déposé. D'ailleurs ses *Opera omnia* n'ont pas cessé de figurer au catalogue de l'Index, Décrets du 29 octob. 1622 et du 4 avril 1707. Son *Historia Conciliorum generalium* a été condamnée par Bref d'Innocent XI, 17 mars 1681.

Sur Richer, Mgr Pujol a écrit jadis (1876) un travail d'une solide érudition, très documenté et très intéressant : **Edmond Richer, Etude historique et critique sur la rénovation du Gallicanisme au commencement du XVIIe siècle**, Paris, Th. Olmer, 2 vol. in-8. Mais, comme l'indique son titre, Mgr Pujol n'envisage en Richer que le gallican et ne parle pas de son culte pour Jeanne d'Arc. Richer s'est rétracté en 1629, deux ans avant sa mort, en présence du P. Joseph et du curé de St-Gervais : — « Je, Edmond Richer, prêtre du diocèse de Langres », ainsi commence sa rétractation. Richer est en effet notre compatriote, né près de Chaource, bourgade de l'ancien diocèse de Langres (entre Troyes et Tonnerre).

[1] Si Jeanne d'Arc au XVIIe siècle a été, grâce surtout aux Jésuites, un thème très aimé de la littérature pieuse, par contre la littérature classique l'ignore. Bossuet dans l'*Abrégé de l'Histoire de France* qu'il dicte au Grand Dauphin, accorde à Jeanne trois pages rapides, sur un ton assez indifférent : elle « *disait*, dit-il, que Dieu l'avait envoyée pour tirer la France des mains des Anglais, ses anciens ennemis. » Il dit encore qu'elle « avait été servante dans une hôtellerie (ce qui n'est pas vrai : c'est une légende d'origine bourguignonne, inventée pour démonétiser Jeanne) et gardait *ordinairement* les moutons » (ce qui n'est pas vrai davantage ; mais peut-être ceci nous explique-t-il pourquoi Bossuet en dit si peu sur Jeanne à son élève, fils d'un roi qui manquait totalement de goût pour les choses de la vie rustique).

Du moins le Grand Dauphin a entendu parler de Jeanne d'Arc. On n'en peut dire autant du Duc de Bourgogne : dans ces Dialogues mi-païens mi-chrétiens où Fénelon met en scène pour l'instruction de son pupille tant d'ombres illustres, Jeanne d'Arc ne figure pas.

Chapelain († 1674) prenait pour sujet d'épopée la *Pucelle*, mais n'en publiait (1656) que les 12 premiers chants, avec le succès de ridicule que l'on sait, — si bien qu'il n'a pas osé publier les douze derniers, qui n'ont vu le jour qu'en 1882. Il disait d'ailleurs dans sa Préface : — « Je ne l'ai pas tant regardée (Jeanne) comme le principal héros du poème, qui à proprement parler est le comte de Dunois. » Il ne parle pas de sainte Catherine ni de sainte Marguerite ; il conduit son action « de telle sorte que tout ce qu'il y fait faire par la puissance divine s'y puisse croire fait par la seule force humaine élevée au plus haut point où la nature est capable de monter. »

La Fontaine traversant Orléans un soir de 1663, l'idée lui vient de passer le pont, pour voir le soleil se coucher sur la ville. Le monument de Jeanne, au bout du pont, détourne un instant ses regards : — « Je vis la Pucelle, écrit-il à sa femme ; mais, ma foi, ce fut sans plaisir : je ne lui trouvai ni l'air ni la taille ni le visage d'une amazone : l'infante Gradafilée en vaut dix comme elle ; et si ce n'était que M. Chapelain est son

VI. — XVIII^e^ siècle... Le siècle de *La Pucelle d'Orléans*. Voltaire y travailla plus de trente ans. Il la commença vers 1730. Elle circula longtemps sous le manteau, en copies clandestines; la I^re^ édition en parut à Louvain, en 1755, désavouée par Voltaire, qui la dit inexacte; nouvelles éditions en 1756, 1757, 1759, jusqu'à ce qu'en 1762 paraît la I^re^ édition signée de Voltaire, « très différente de toutes les autres. » C'est une ignominie (en XXI chants) qui dépasse l'imaginable (Voltaire y va jusqu'à imaginer, chez l'âne qu'elle monte, une passion bestiale pour Jeanne). Le succès étourdissant et sans fin qui l'accueillit est la honte du XVIII^e^ siècle : le jour où Voltaire, deux mois avant sa mort, fut couronné au théâtre à Paris (à une représentation d'*Irène*, 30 mars 1778), la foule qui l'accompagne en triomphe jusqu'à sa maison, criait autour de lui : « Vive *la Henriade!* Vive *Mahomet!* Vive *la Pucelle!* » — Ce succès n'alla cependant pas sans ombres : les éditeurs de 1785 *(Œuvres complètes*, t. XI) rappellent que c'est un des ouvrages de Voltaire « qui ont excité en même temps et le plus d'enthousiasme et les déclamations les plus violentes [1]. » La gent philosophique d'alors n'était point toute la France, pas plus que le public qui fit en 1908 un succès, si étourdissant aussi, à la *Jeanne d'Arc* d'Anatole France (« monument de cynisme sectaire, » dit le P. Ayroles), ne représente notre pays. — Et cette ignominie même témoigne, à sa façon, de la persistance du culte de Jeanne d'Arc au XVIII^e^ siècle. On ne s'acharne point ainsi contre des oubliés. Voltaire s'est acharné contre le Christ parce qu'il le sentait vivant, et contre l'Eglise parce qu'il la sentait vivante, et contre la Pucelle parce qu'il la sentait vivante. Lui-même a compris la grandeur de l'œuvre de Jeanne d'Arc, puisqu'il a écrit ailleurs *(Essai sur les mœurs)* qu'elle « aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. » Il a compris qu'elle méritait des autels, et il a écrit son poème!

Orléans cependant continuait à se renouveler, chaque printemps, dans le culte de sa Pucelle. Chaque fois la chaire de Sainte-Croix retentissait d'un « Eloge de Jeanne d'Arc »; et plusieurs fois la municipalité fit au prédicateur l'honneur d'envoyer son discours à l'impression. Et comme le grand ennemi de l'Eglise alors, le philosophisme, était d'importation anglaise, la chaire orléanaise devenait une tribune d'où l'on anathématisait l'Angleterre, la race qui menaçait d'ébranler, « par les principes insensés de quelques-uns de ses écrivains, les fondements de la religion et des mœurs ». On invectivait contre les anglomanes de France; on adjurait les fidèles de continuer l'œuvre de Jeanne en boutant à leur tour l'esprit anglais hors du sol français.

Mais le témoignage le plus éloquent qui ait été rendu à Jeanne d'Arc au XVIII^e^ siècle, c'est celui du Pape Benoît XIV, qui s'est étonné que l'on n'ait pas encore songé à introduire sa cause [1].

Puis, ce fut la Révolution. Le monument orléanais où figuraient Jeanne et Charles VII, dut disparaître, parce qu'il était de bronze et qu'il fallait des canons.

VII. — Dès 1802, Orléans ouvrait une souscription pour l'érection d'un monument nouveau; et Bonaparte approuvait : — « L'illustre Jeanne d'Arc, écrivait-il, a prouvé qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire, dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée. »

En même temps, l'évêque Bernier négocie avec Portalis le rétablissement de la procession annuelle, ayant soin de remanier l'antique cérémonial et d'y mêler des détails, des allusions qui étaient à la louange de Bonaparte. Le 8 mai 1803, Jeanne était de nouveau commémorée; et l'année suivante, l'Allemand Bertuch note sur son carnet que des paysans s'agenouillent devant la nouvelle statue de la Pucelle et la prient comme on prie une Sainte. Bien plus, la fête prend une couleur ecclésiastique qu'elle n'avait pas sous l'Ancien Régime. Sous l'Ancien Régime, elle était municipale, c'étaient le maire et les échevins qui invitaient le Chapitre à conduire la procession. Désormais, et en vertu de décisions gouvernementales de 1803 et 1805, c'est à l'évêque que revient, à l'encontre des revendications du maire, la prérogative de convoquer les autorités, de régler la marche du cortège, de choisir l'orateur de la fête. La France napoléonienne estimait, selon le mot de Portalis, que « tout ce qui peut lier la religion à l'amour de la patrie » mérite d'être protégé; et « Bonaparte, dit M. Goyau, s'intéressait à Jeanne comme jamais ne l'avait fait, avant lui, aucun des rois dont elle avait raffermi la dynastie. »

Quinze et vingt ans après, c'est l'explosion du romantisme français. Et le romantisme, en son fonds, ce n'est rien de bon, puisque c'est la proclamation échevelée de la souveraineté absolue de la sensibilité *(alias* de l'amour). Mais cela ne vaut-il pas mieux que la sécheresse satisfaite et l'intellectualisme orgueilleux du siècle de Voltaire? Jésus s'est choisi des élus parmi les Madeleines et les larrons; le pharisaïsme compassé ne lui en a point donné. Le romantisme s'est épris du moyen âge, où il cherchait l'image d'une société moins ratissée que ne l'était le monde classique; et plu-

chroniqueur, je ne sais si j'en ferais mention. » Voilà bien l'esprit de ce monde-là : la Pucelle, pour La Fontaine, c'est une cousine historique des femmes de l'*Amadis*, une demi-sœur de la demi-géante Gradafilée, une héroïne de roman plantée par hasard dans l'histoire.

[1] Ils disent, ces éditeurs, dans une préface incroyable : « Ce poème est un ouvrage destiné à donner des leçons de raison et de sagesse sous le voile de la volupté et de la folie... Ce poème n'eût-il servi qu'à empêcher un seul libertin de devenir superstitieux et intolérant dans sa vieillesse, il aurait fait plus de bien que toutes ses plaisanteries ne feront jamais de mal. »

[1] Mgr Touchet, Discours de remerciement à Benoît XV, le 6 avril 1919, — le jour où le Pape « découvrit sa pensée » sur la canonisation à venir et prononça sur la France des paroles comme jamais Pape n'en avait prononcé : — « Nous trouvons si juste que le souvenir de Jeanne d'Arc enflamme l'amour des Français pour leur patrie, que Nous regrettons de n'être Français que par le cœur. » (Mgr Touchet, *La Sainte de la Patrie*, II, p. 557-566).

sieurs ont poussé le culte du moyen âge jusqu'au culte du Christ, qui fut l'âme de la société médiévale (cf. *Ami* 1904, p. 1064-6). Ils sont allés au moins au culte de Jeanne d'Arc : Michelet écrivait son hymne à la vierge de Domremy en 1841 ; et Guido Gœrres, le fils du grand Gœrres (une des têtes les plus tumultueuses du romantisme allemand), songeait en ces mêmes années à publier les deux procès de Rouen, restés jusque là inédits.

La Providence voulut que l'honneur de cette publication revînt à un Français, Jules Quicherat, qui la commença en 1841 pour l'achever en 1849 (5 vol. in-8). L'œuvre de Quicherat marque une date capitale dans l'histoire du culte de Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc est désormais campée aux yeux de tous dans une lumière éblouissante : y a-t-il un seul personnage historique qui nous soit connu par un document comparable à ce *Procès de réhabilitation* où nous voyons défiler tous les témoins de son enfance et de son adolescence (elle est morte à dix-neuf ans, et l'enquête a été commencée vingt ans après sa mort), tous les témoins ensuite de sa vie publique ?

Puis c'est l'épiscopat de Mgr Dupanloup (évêque d'Orléans en 1849, † 1878). Les fêtes du 8 mai, les « panégyriques » annuels prennent un éclat incomparable : tous les grands noms de l'éloquence sacrée se succèdent dans la chaire de Sainte-Croix (Pie, Freppel, Mermillod, Perreyve, Perraud, Langénieux, de Cabrières, d'Hulst, Monsabré, etc.). Mgr Dupanloup y convie même, en 1857, une voix d'Angleterre, Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Edimbourg, qui vient au nom de son pays faire amende honorable :

> J'aime ici à le proclamer : je crois à Jeanne d'Arc ; je ne puis voir en elle autre chose qu'une envoyée de Dieu ; et je viens, de parmi ceux qui la brûlèrent, inscrire au temple de sa mémoire, non une apologie de ses vertus, mais l'aveu du crime de nos pères, et comme déposer au pied de sa sainte image l'offrande bien tardive d'une réparation de justice.

Le 8 mai 1869 allait marquer une grande date dans l'histoire du culte de Jeanne. On venait de lancer, ce printemps, le projet d'ériger à Paris, par voie de souscription publique, une statue à Voltaire [1]. Voltaire, l'insulteur du Christ et de la Pucelle ! Mgr Dupanloup en avait le cœur navré. Il résolut de ne plus tarder à mettre à exécution le dessein qu'il méditait depuis longtemps, de demander à Rome la canonisation de l'héroïne. Il convia à Orléans, pour les fêtes du 8 mai, les évêques des diocèses où s'était déroulée la vie de la Pucelle. Dix y furent : Nancy, Verdun et St-Dié ; Tours, Poitiers et Blois ; Châlons et Reims ; Beauvais et Rouen. Lui-même voulut, cette année, prononcer le panégyrique. Il glorifie en Jeanne « la sainteté », sainteté de la bergère, sainteté du chef d'armée, sainteté de la victime de Rouen. Et il dit : — « Ce grand et solennel hommage (la canonisation), peut-être un jour la Sainte Eglise Romaine le décernera-t-elle à Jeanne d'Arc : ce jour, il m'est permis de dire que je l'attends, et que je l'appelle ».

[1] La statue sera, en fait, érigée le 15 août 1870, après déjà nos premiers revers. Lire là-dessus l'article vengeur de Veuillot (dans *Paris pendant les deux sièges)*.

Appel dont les évêques présents tirent sur-le-champ la conclusion : ils s'unissent à l'évêque d'Orléans pour demander à Pie IX l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc. Pie IX invite la curie épiscopale d'Orléans à commencer l'examen régulier. Le tribunal orléanais fonctionne du 2 novembre 1874 au 28 janvier 1876 ; l'évêque porte lui-même immédiatement le dossier à Rome (février 1876). A Rome la cause a pour rapporteurs successivement les cardinaux Bilio (qui faillit être élu Pape au Conclave de 1878), Howard (un Anglais), et Parocchi, qui dans une conférence à Rome flétrit Cauchon, l'homme qui s'est « prêté complaisamment à jouer à la fois le rôle de Caïphe et celui de Judas ».

Le 27 janvier 1894, Léon XIII signe le Décret d'Introduction de la Cause. Cette même année, Mgr Touchet devient évêque d'Orléans. Trois Papes successivement, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, lui confient le soin de poursuivre la cause. Son activité fut bénie de Dieu : Jeanne d'Arc était proclamée Bienheureuse le 18 avril 1909, et Sainte le 16 mai 1920, à la joie de l'Eglise universelle, qui avait appelé de ses vœux ce glorieux événement : la *fama sanctitatis* de la Vierge de Domremy avait été établie par des suppliques de 672 cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, de 8 Abbés ayant juridiction, de 63 chefs d'Ordres, de 8 recteurs d'Universités.

Le Parlement français a déployé beaucoup moins de zèle : le Sénat, le 8 juin 1894, avait voté l'institution d'une *Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme;* la Chambre n'a ratifié ce vote que le 24 juin 1920. Joseph Fabre, qui ne fut rien moins que clérical, a consacré, dans ses 2 volumes du *Procès de réhabilitation,* un chapitre à la campagne des Loges contre la fête de Jeanne d'Arc et nous apprend que c'est le veto de la Maçonnerie qui, n'ayant pas réussi à empêcher en 1894 le vote du Sénat, a tenu en échec ensuite le vote de la Chambre (II, p. 406) [1].

VIII. — « Rome parle et ses sentences sont aussi de l'histoire », écrivait M. Hanotaux en 1911 dans sa *Jeanne d'Arc*. Tous les dévots de la Pucelle se sont réjouis d'apprendre que cette œuvre, analysée ici en 1910 et 1911 au fur et à mesure que les chapitres en paraissaient dans la *Revue des Deux Mondes,* publiée ensuite en vol. in-8 à 7 f. 50 et 15 f. (prix d'avant-guerre), a trouvé place, au printemps de cette année,

[1] Et la Maçonnerie n'est pas près de désarmer. L'autre jour, le F.·. Corneau, au nom du Conseil de l'Ordre du Grand-O.·., adressait une lettre de félicitations au F.·. Aulard (celui que le *Temps* a appelé le Loriquet de la Sorbonne), pour sa campagne d'articles contre le Vatican et contre Jeanne d'Arc. Aulard, dit le F.·. Corneau, a été « le seul à souligner, pour la France pensante, que Jeanne d'Arc a été canonisée, non pour avoir sauvé la patrie, mais pour avoir guéri des écrouelles trois vieilles filles ». — Comme on annonce une diffusion énorme de tracts reproduisant les articles du dit Aulard, il est bon que nos confrères soient avertis et rappellent d'avance à leurs fidèles que l'Eglise a mis Jeanne d'Arc sur les autels parce qu'elle a pratiqué héroïquement les vertus chrétiennes, y compris la vertu de patriotisme. Quant aux miracles constatés, ils sont smplement la signature de Dieu apposée, quand la Providence juge le moment venu, aux preuves historiques de la grandeur chrétienne du Saint qu'il s'agit de canoniser.

dans la *Bibliothèque Plon* (à 2 f., — 3 f. aujourd'hui) : **Jeanne d'Arc,** par G. Hanotaux, in-12 de 256 p. Ce n'est pas l'œuvre d'un chrétien, et c'est une œuvre chrétienne pourtant, l'œuvre d'un homme qui s'incline devant le mystère avec le respect le plus émouvant [1] et qui, pour essayer de le faire entendre, ne veut recourir qu'aux mots que nous employons nous-mêmes. Il ne sait que dire, comme nous, que Jeanne est « l'envoyée de Dieu », un « miracle vivant » :

« Sur ce point, elle n'hésite jamais. Elle est toute abnégation. Une volonté supérieure la pousse ; elle est envoyée de par Dieu pour sauver la France. Elle-même, de la première heure jusqu'à la dernière, sans jamais varier, ni désemparer, affirme le miracle de toute sa croyance, de toute sa sincérité, de toute sa modestie... Le récit de cette vie entre, d'abord, dans le miracle, le double miracle, miracle de la mission, miracle de l'accomplissement... Le moins est d'accepter sur elle son témoignage. Elle ne ment jamais, elle ne s'exagère rien ; en toute circonstance, elle ramène à la modération et au bon sens ceux que l'enthousiasme exaltait autour d'elle. Ce qu'elle dit, elle le pense ; quand elle ne sait pas ou qu'elle ne veut pas dire, elle se tait ; il faut la croire. »

Sainte Jeanne d'Arc, par le P. Laurent, in-12 de XII-195 p., 7 f., Haton : se présente à nous sous un extérieur qui d'abord attire : couverture d'azur et d'argent, élégance de la typographie, variété de l'illustration, brièveté du récit, autant de qualités qui mériteraient à ce livre de devenir la *Jeanne d'Arc* des jeunes filles s'il ne gardait de trop fréquentes traces de distractions : p. 1 : « Jeanne naquit, *paraît-il,* à Domremy, le 6 janvier » : il y a bien eu quelque doute sur l'exactitude de cette date du 6 janvier, mais non pas sur le lieu même de la naissance. Or, ce « *paraît-il* », à la place où on l'a mis, porte directement sur Domremy (d'autant que l'auteur ailleurs, p. 2, p. 7, se range, comme tout le monde, à la date du 6 janvier). — P. 2, on cite la phrase de Perceval de B. sur le chant des coqs la nuit du 6 janvier, et l'on ajoute : « J'aime assez cette tradition du vieux coq gaulois célébrant, par ses fanfares, la naissance de Jeanne » : *tradition,* c'est beaucoup dire, légende plutôt. — P. 3 (sa culture intellectuelle) : « Tout au plus, arrivera-t-elle à tracer machinalement les lettres de son nom » : parle-t-on ici de l'instruction reçue au village ? Au village elle n'apprit pas à écrire du tout ; M. de Maleyssie (1911) a établi qu'elle ne savait pas signer encore en l'été de 1429 ; pour la première fois le 9 novembre de cette année 1429 (lettre aux habitants de Riom) elle donne une signature, mais encore peu exercée ; par contre, en mars 1430, nous avons d'elle une signature tout à fait facile et courante. La question a son importance quand il s'agit de se rendre compte de ce que fut la scène dénommée jadis « abjuration ». Cette scène, elle est racontée ici (p. 146) un peu comme on eût fait avant les travaux de MM. Dunand (1901), Ulysse Chevalier, de Maleyssie, Hanotaux. Il n'y a eu ni abjuration, ni simulacre d'abjuration. Nous avons traité la question ici jadis. — P. 4, on nous dit que Jeanne n'était pas une bergère, mais une ménagère : très bien ; mais on ajoute : « Elle avoua bien au cours de son procès, qu'elle avait gardé les moutons, mais, *quelquefois seulement* » ! Il n'y a pas lieu de parler d'aveu ici ; garder les moutons n'est pas une chose dont on ait à se repentir ou à rougir. — P. 4-5, on se donne de la peine pour défendre Jeanne d'avoir été une mystique : « Une mystique... une fillette de treize ans !... à la manière sans doute de Mme Acarie et des grandes abbesses bénédictines de son temps, les grandes mystiques du XVIIe siècle ! Non, Jeanne d'Arc ne fut jamais une mystique. Saine de corps et d'esprit, elle vaquait, » etc. Les états mystiques sont-ils donc un indice que l'on n'est pas sain de corps ou d'esprit ? « Le pays qu'elle habitait, n'a jamais été un pays de mystiques. » Le mysticisme n'est pas affaire de latitude. Nous avons exposé ici, à plus d'une reprise, la continuité de l'ascétique et de la mystique, nous n'avons pas à y revenir. — P. 8 : « Avec Jeanne d'Arc il paraîtra évident que nous sommes en plein surnaturel. Il faut *donc* chercher *dans quelque coin de l'âme humaine,* le secret ressort qui fait mouvoir cette volonté d'enfant » : voilà un *donc* qui ne se comprend pas. C'est au-dessus de l'âme humaine qu'il faut chercher le moteur, puisque nous sommes en ce que l'auteur appelle (de façon assez peu précise) le « plein surnaturel ». Etc., etc.

La Part des Croyants dans les progrès de la science au XIXe siècle, par le P. Eymieu : *IIe Partie : Dans les sciences naturelles,* in-12 de 308 p., 6 f., Perrin. La Ire Partie avait paru l'hiver dernier (cf. *Ami,* p. 151-2). Nos lecteurs connaissent le plan de l'ouvrage, la compétence scientifique de l'auteur, sa scrupuleuse conscience à n'affirmer, sur les convictions religieuses de ses savants, que ce qui est dûment établi. Ils seront heureux que la IIe partie vienne si vite compléter la Ire. Ils ont eu déjà (*Ami* du 11 mars, p. 151-5) les données essentielles du chapitre consacré à la médecine. Plus de 250 représentants des sciences de la nature au XIXe siècle défilent sous nos yeux ici et sont appréciés au double point de vue de leur valeur scientifique et de leurs sentiments religieux. Tous ne furent pas des croyants, ce qui prouve que la science ne donne pas la foi : la foi reste un don de Dieu. Mais beaucoup ont cru, et cela prouve que la science n'est pas un obstacle à la foi et que, si d'autres ne croient pas, c'est pour des raisons d'ordre extra-scientifique ; et comme c'est parmi les plus grands d'entre eux que se recrute proportionnellement le plus grand nombre de ceux qui croient, c'est le cas de redire l'axiome de Bacon : « Un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène » (voir nos articles de 1909 et 1910 sur les savants chrétiens).

Sur la question des médecins chrétiens, lire : **De la matière à la vie,** par le P. Judéaux S. J. Allocution prononcée à N.-D. de Paris pour le Service funèbre (11 déc. 1919) des Internes et Anciens Internes des Hôpitaux de Paris morts au champ d'honneur, in-12 de 30 p., 1 f. 25, Paris, Arnette, rue Casimir-Delavigne, 2. Pages d'une superbe éloquence et d'une haute tenue scientifique, et magnifiquement symptomatiques de l'état des esprits aujourd'hui dans le monde médical, — le monde des médecins qui, acceptant tout le réel, toutes les données de l'expérience, montent jusqu'aux régions de la vie spirituelle : — « Dans la plénitude du moindre fait, dit le P. J., il y a une telle donnée de prodiges qu'il faut se contraindre et réagir violemment pour ne pas apercevoir, affirmer, adorer la Divinité qui affleure ». Et, citant un médecin de nos jours (G. Le Bon, *Les Forces) :*

« Le savant capable de résoudre par son intelligence les problèmes résolus à chaque instant par les cellules d'une créature infime, serait tellement supérieur aux autres hommes qu'il pourrait être considéré par eux comme un Dieu. »

Bien touchante, la page où le P. Judéaux rappelle que, en mai 1871, lors des suprêmes convulsions de la Commune, c'est grâce au dévouement héroïque des Internes de l'Hôtel-Dieu que Notre-Dame de Paris fut arrachée aux flammes qui venaient d'être allumées à l'intérieur et déjà emplissaient l'édifice d'une fumée asphyxiante.

Sainte Marguerite-Marie. Sa vie intime, par A. Hamon, S. J., in-16 de 271 p., 7 f., Beauchesne. Livre exquis ;

[1] Le cardinal Maurin, dans la Lettre prescrivant un Triduum solennel en l'honneur de notre nouvelle Bienheureuse et de nos deux Saintes (*Semaine religieuse* de Lyon, 28 mai), rappelant les mauvais jours passés et le découragement qui a pu s'emparer de quelques âmes, ajoute :

« Mais si, en la solennité de la canonisation de notre sainte héroïne, il vous avait été donné de voir *la religieuse attitude de l'ambassadeur extraordinaire* envoyé par la France, si vous aviez été témoins de l'émotion et du respect de nos 75 députés et sénateurs..., vous n'auriez pu vous empêcher de reconnaître et de saluer l'ère de temps nouveaux. C'en est fini, auriez-vous dit sans doute, de la haine et de la persécution ; c'est la réconciliation qui commence, c'est l'heure des réparations qui sonne... »

ou mieux, ce n'est pas seulement un beau livre, c'est une grâce de Dieu. Ces pages vous mettent en état d'oraison. La lecture ne s'en poursuit qu'à genoux. Nul en France ne connaît mieux la Sainte que le P. Hamon. L'histoire qu'il en a publiée voici treize ans, est un des chefs-d'œuvre de l'hagiographie contemporaine, chef-d'œuvre de critique scientifique non moins que de piété et de psychologie surnaturelle. Son nouveau livre n'est pas une histoire, c'est le tableau d'une âme (et qui suppose la connaissance préalable des grands traits tout au moins de la vie de la Sainte : il est bon d'en avertir les lecteurs). C'est quelque chose comme le livre du P. Bainvel, *Le Saint Cœur de Marie* ou *Vie intime de la Sainte Vierge.* Ici sans doute ce n'est pas de la Sainte Vierge que le P. Hamon nous dit la « Vie intime »; mais, étudier la vie intime de sainte Marguerite-Marie, n'est-ce pas du même coup entrevoir la vie intime du Cœur de Jésus, qui a mêlé sa vie à la sienne, qui a fait d'elle sa confidente avant d'en faire son Apôtre, qui lui a révélé ses insondables trésors *(investigabiles divitias)* pour nous être communiqués ensuite ? — Division de l'ouvrage : 1° *les dons naturels :* ce qui surprend d'abord chez la Sainte (ses indécisions, sa susceptibilité, ses maladresses) ; puis son charme naturel (irrésistible), ses dons de l'intelligence, du cœur, de la volonté ; — et 2° *les grâces surnaturelles :* les premières grâces, la lutte contre Dieu, l'Epouse du Cœur de Jésus, l'Elue du Sacré Cœur, la Victime du Cœur de Jésus, l'Apôtre du Cœur de Jésus (dans le monastère et hors du monastère), la mort, la gloire. — Voir encore, sur la vie intérieure de sainte Marg.-Marie, de bonnes pages (p. 242-255) de M. Gonon dans *Vie spirituelle* de juin. Tout ce n° de la docte Revue est consacré à la dévotion au S. Cœur : ses fondements théologiques (P. Hugon) ; le Cœur eucharistique de Jésus (P. Garrigou-Lagrange) ; le développement historique de la dévotion (P. Bernadot) ; sa pratique (P. Carme) ; ses fruits (dom Maréchaux) ; choix de textes anciens (S. Thomas ; sainte Gertrude ; aspirations au Cœur de Jésus, du XIIIe siècle).

Chronique théologique

Nous avons reçu de M. l'abbé Rivière la lettre suivante, à laquelle nous avons simplement ajouté les quelques notes qu'on lira au bas des pages :

Strasbourg, le 5 mai 1920.

Monsieur le Directeur,

En vous remerciant pour les pages que vous consacrez à mon « Etude théologique » sur le dogme de la Rédemption, je vous demande la permission de soumettre à vos lecteurs quelques brèves remarques en réponse aux commentaires qui accompagnent ce compte rendu *(Ami du Clergé,* 22 avril 1920, p. 231-234).

Votre collaborateur veut bien reconnaître à mon exposé quelque valeur pour l'usage externe, — et je ne puis que lui en être profondément reconnaissant. — Il n'en attend pas un égal profit pour les fidèles et les théologiens. D'une manière générale, il me reproche le « caractère très personnel de ce travail » : ce qui, dans un ouvrage qui se propose de faire connaître la doctrine catholique, serait, en effet, un grave défaut doublé d'une singulière illusion. Autant qu'il soit possible d'être juge en sa propre cause, je dois avouer que, loin d'avoir été « sobre de références, » je craignais plutôt de les avoir accumulées jusqu'à mettre à l'épreuve la patience du lecteur.

Puisque votre collaborateur a pu ne pas les apercevoir, qu'il me soit permis de rappeler que le chapitre central sur la réparation morale, dont les conclusions commandent tous les autres, contient 14 pages de citations (p. 264-278) sur un total de 34. De même, à propos de l'expiation pénale, les raisonnements « personnels » qu'il veut bien reproduire sont précédés de trois pages documentaires (p. 242-245), où interviennent S. Thomas et S. Bonaventure, le P. Lagrange et le P. Prat, sans parler de celles que mon plan m'amène à disperser ailleurs, v. g. p. 255-258, p. 292-295, p. 309-311, p. 405-410. Je reconnais à votre collaborateur le droit de contrôler ces témoignages, non de les supprimer par prétérition et de laisser entendre que je n'en ai cure ou que je suis hors d'état d'en fournir. Le jour où il aura discuté le dossier de textes versé dans mon livre à l'appui de ma thèse, nous verrons s'il est encore utile d'en chercher de plus formels [1].

A côté de cette imputation générale, une seule critique précise porte sur ce que j'ai dit de l'expiation pénale et des exagérations commises à ce sujet par quelques-uns de nos orateurs. Sur quoi votre collaborateur, abusant d'une misère de style, se livre au petit jeu de me mettre en contradiction avec moi-même à trois pages d'intervalle. Comme si l' « idée juste » que je reconnais à la p. 248 était la même chose que le principe latent que je blâme à la p. 245 ! En réalité, ma pensée est tellement certaine et il s'y méprend lui-même si peu qu'il en exprime aussitôt sa désapprobation.

Des passages oratoires que j'ai cités et d'autres analogues j'ai dit très nettement que, *prout sonant,* ils sont contraires à la théologie catholique. La raison en est que je n'ai encore jamais su en trouver l'équivalent dans un seul théologien digne de ce nom. Et si j'ai ajouté que ces « expressions outrancières » datent de la Réforme [2], c'est parce que j'ai cru les rencontrer pour la première fois chez les théologiens protestants, tandis que je les cherche en vain chez nos exégètes ou prédicateurs du Moyen Age et de l'époque patristique. Ce jugement ne procède pas d'un préjugé *a priori,* mais d'une enquête assidue sur les faits. Je me déclare d'ailleurs prêt à accueillir avec reconnaissance tout fait nouveau qui pourrait modifier ou rectifier mes informations sur ce point. En attendant, je me permets de signaler à l'attention de votre collaborateur, dans le *Month* d'avril 1920, un article du P. Loughnan, que j'ai tout lieu de croire absolument indépendant de mon ouvrage et qui se fait l'interprète auprès du public anglais de semblables préoccupations. Preuve sans doute qu'il y doit y avoir à l'origine quelque *fundamentum in re.*

Faut-il maintenant expliquer à vos lecteurs qu'il n'est pas question dans tout cela de méconnaître la justice divine et d'exclure l'idée d'expiation ? Tout mon livre en fait foi. Il ne s'agit pas davantage d'interdire aux prédicateurs d'exploiter ce thème : le tout est, comme le dit fort bien le P. Hugon, de rester dans les « justes limites. » Et n'est-ce pas à la théologie qu'il appartient de les déterminer ? Chacun sait que souvent des outrances ou impropriétés de langage tendent à se

[1] Soyons précis. M. R. a écrit, p. 249 : « La théologie doit maintenir sa protestation contre un langage » (celui des prédicateurs modernes) « qui ne fut jamais le sien et *qu'elle a toujours condamné.* » Ces condamnations perpétuelles ont dû laisser, dans les œuvres des théologiens, des traces qui n'ont pu échapper à l' « enquête assidue » de M. R. Or, ni à la page indiquée, ni dans les 14 pages de citations, ni ailleurs, nous n'avons « pu apercevoir » un texte qui justifie la phrase soulignée par nous. — Voilà *un* exemple des cas où, à notre vif regret, M. R. se montre « assez sobre de références » sur des points qui nous heurtent, et que nous aimerions vérifier.

[2] Nous sommes heureux de trouver ici une interprétation restrictive d'une des phrases les plus déconcertantes du livre de M. R. (p. 248) : « En réalité, c'est à la Réforme qu'est due l'origine *et l'entière responsabilité* de ces *doctrines* outrancières » prêchées dans les chaires catholiques par des orateurs (Bossuet, Bourdaloue, Mgr Gay, Mgr d'Hulst, le P. Monsabré, etc.) dont « les bonnes intentions... n'empêchent pas l'*erreur* » (p. 249). — En s'autorisant de cet exemple donné par l'auteur lui-même, et en amendant ainsi quelque peu certains passages pour les interpréter en bonne part, on aura le double avantage de trouver à tous les textes de M. R. un sens irréprochable, et, ce faisant, de rejoindre les intentions profondes et la pensée vraie de l'auteur.